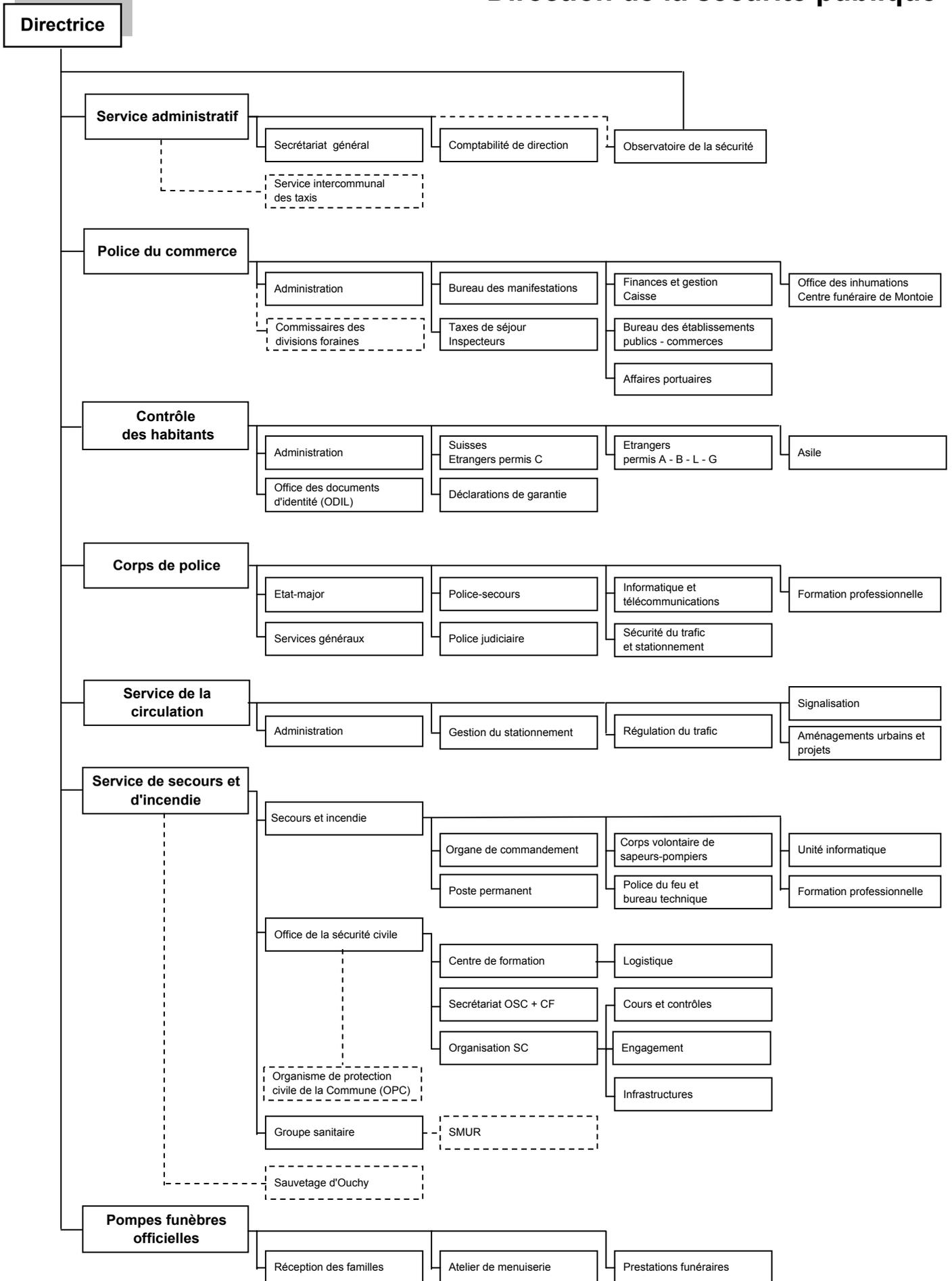


Direction de la sécurité publique



CHAPITRE II

Direction de la sécurité publique

La tenue du Sommet d'Evian (G8), les 1^{er}, 2 et 3 juin, a incontestablement marqué l'année sous revue et plus particulièrement l'engagement du corps de police et du service de secours et d'incendie. En effet, à la demande de la Confédération, les cantons concernés de l'arc lémanique, dont Vaud et sa capitale Lausanne, ont dû assurer la sécurité et la libre circulation des membres des délégations participantes (dont une bonne partie logeait dans la région d'Ouchy), tout en limitant au maximum les atteintes à la vie quotidienne des habitants. Dans l'ensemble, les opérations se sont bien déroulées et les manifestations altermondialistes attendues ont été bien maîtrisées, les dégâts enregistrés à Lausanne étant largement inférieurs à ceux constatés à Genève. A ce sujet, il convient de relever que, durant les trois jours du Sommet, les forces mobilisées ont dû assumer un engagement de tous les instants.

En ce qui concerne le projet Police 2000, une première phase de négociations, qui s'est déroulée durant le second semestre de l'année, n'a pas encore permis de déterminer un cadre commun pour une intégration de la police municipale lausannoise audit projet. Les discussions se poursuivent.

Enfin, la situation des taxis a continué de générer de nombreuses difficultés, liées à l'existence de deux centraux d'appel. Les négociations se poursuivent, afin de remédier à cet état de fait.

SERVICE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT DE DIRECTION

En sus de l'exécution de ses tâches propres, le service administratif a poursuivi l'accomplissement de sa mission de coordination et de soutien aux autres services du dicastère. Dans ce cadre, il a collaboré à la rédaction des réponses à six interpellations et une question ; il a également apporté son concours à l'élaboration d'un préavis, trois communications au Conseil communal et quatre communications à la Commission des finances.

COMPTABILITE DE DIRECTION

Outre l'établissement, d'entente avec les services concernés, du budget de fonctionnement pour 2004 et du plan des investissements pour les années 2004 et 2005, la comptabilité de direction a assuré le contrôle budgétaire, la gestion des crédits d'investissements, la passation des écritures relevant de sa compétence,

l'enregistrement de la facturation aux débiteurs par le système de facturation GEFI, ainsi que la gestion administrative et comptable du personnel de la direction.

TAXIS

L'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a, le 13 août, succédé à la Conférence des directeurs de police, à la tête du service intercommunal des taxis (SIT). Dite association a, par contrat de prestations, confié à la Ville de Lausanne l'exécution de ses tâches administratives et la gestion du SIT (organisation des examens topographiques, délivrance des carnets de conducteurs, octroi des autorisations d'exploiter un service de taxis, facturation des taxes d'utilisation du domaine public, ainsi que des autres taxes et émoluments, etc.).

Autorisations

Type A - Taxis de place (regroupés au sein d'Intertaxis SA et de la Coopérative 0800 810 810)

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2002	2003	2002	2003
Compagnies	6	5	116	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	154	153	264	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 6 autorisations A (2002 : 11) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B - Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2002	2003	2002	2003
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	49	50	54	57
CDS	7	7	7	8
Allô Taxis !	3	3	4	4
Autres	24	24	30	30
Total	83	84	95	99

Type C - Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2002	2003	2002	2003
Entreprises	6	6	21	22
Exploitants indépendants	8	7	8	7
Total	14	13	29	29

Conducteurs

Au nombre de 530* (2002 : 542), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2002	2003	2002	2003
Conducteurs «réguliers»	437	431	45	42
Conducteurs «auxiliaires»	54	51	6	6
Total	491	482	51	48

* dont 275 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 43 demandes enregistrées (2002 : 42), 33 carnets de conducteur ont été délivrés (2002 : 36), un certain nombre de candidats ayant échoué à l'examen topographique.

Central des taxis de place

En raison d'un litige qui perdure, le nombre total de courses diffusées en 2003 n'est pas connu.

Stations

Au nombre de 45, les stations offrent un total de 221 places (comme l'an passé).

ABATTOIRS

Suite à la cessation, au 31 décembre 2002, des abatages et comme indiqué dans la communication au Conseil communal du 24 mars 2003, le service immobilier a repris, dès le 1^{er} janvier de l'année sous revue, la gestion du site de Malley. Toutefois, le service administratif est resté chargé de la vente du matériel et des installations d'abatage, ainsi que du reclassement du personnel souhaitant conserver un emploi à la Ville.

S'agissant de la vente du matériel, il convient de relever la difficulté de l'exercice, essentiellement liée au nombre assez restreint d'acquéreurs potentiels, qu'il a souvent fallu démarcher pour qu'ils entrent en matière. Néanmoins, l'opération s'est finalement bien déroulée, dès lors qu'elle a permis à la Ville de se défaire de la quasi-totalité des objets et équipements devenus inutiles du fait de l'arrêt des abatages, cela pour un montant net global de 124 000 francs en chiffre rond.

Pour ce qui est du reclassement du personnel, la tâche ne s'est également pas avérée aisée, en particulier du fait de la grande spécialisation d'une partie des personnes concernées. Cependant, les efforts consentis se sont révélés payants, dès lors que tous ceux qui enten-

daient poursuivre leur engagement au service de la Ville se sont vu offrir une possibilité de le faire, correspondant fort bien à leurs attentes. Pour le reste, trois collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite pour des échéances échelonnées jusqu'à fin juin 2003.

OBSERVATOIRE DE LA SECURITE

Créé par une décision du Conseil communal du 12 février 2002, l'observatoire de la sécurité a pour mission d'assurer, en continu, la collecte et l'analyse des informations permettant de mieux cerner les problèmes de sécurité, de mieux anticiper leur évolution et de mieux cibler les mesures préventives et curatives à prendre pour y remédier. L'observatoire a progressivement été mis en place en 2003, sous la conduite d'une délégation municipale présidée par la directrice de la sécurité publique et comprenant la directrice de la sécurité sociale et de l'environnement et le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Le suivi scientifique des travaux est assuré par André Kuhn, professeur de criminologie et de droit pénal à l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.

Dans le but de consulter le monde associatif et de débattre de la situation lausannoise en matière de sécurité, un Forum consultatif de l'observatoire de la sécurité regroupe une centaine de représentants de diverses associations actives sur la place de Lausanne. Les membres du forum se sont déjà réunis à deux reprises, le 5 mai et le 10 novembre. Le thème initial de discussion a porté sur le sentiment d'insécurité ressenti par la population.

En complément, deux groupes de travail ont été formés, afin d'approfondir le sujet des origines du sentiment d'insécurité et celui de la violence. Ils ont réuni une vingtaine de participants, qui ont fait part de préoccupations très variées et d'un souci largement partagé face à la banalisation des incivilités.

Fort de ces premiers éléments, l'observatoire a lancé, en septembre, une enquête auprès de 1 000 Lausannoises et Lausannois sur leur sentiment d'insécurité de jour et de nuit, ainsi que leurs potentielles expériences de victimes. Les résultats font actuellement l'objet d'une analyse approfondie, dont les conclusions devraient être disponibles dans le courant du printemps 2004.

En parallèle, et à un niveau plus concret, l'observatoire a activement participé à l'élaboration du Petit mémento à l'usage des parents, lancé en novembre, par les directions de la sécurité publique et de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Cette publication rappelle ce que disent les lois concernant les mineurs en matière d'alcool, de drogues, d'armes, d'établissements publics, de violence, de tabac, etc. Elaborée avec l'appui des responsables des établissements scolaires de la Ville, la brochure a été envoyée à tous les parents d'enfants lausannois âgés de 11 à 16 ans. Elle est également à disposition des professionnels et des citoyens qui souhaitent la recevoir.

Pour le surplus, il convient de relever que l'observatoire a apporté un soutien logistique à l'élaboration, en collaboration avec les directions des travaux et de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, du stand municipal de l'édition 2003 du Comptoir suisse dont le thème était : « La sécurité des enfants en ville : une priorité à Lausanne ».

POLICE DU COMMERCE

COMMERCES, PATENTES, ETABLISSEMENTS PUBLICS

Commerces

151 inscriptions (ouvertures, remises ou transformations) ont été effectuées dans le Registre des commerçants.

Patentes diverses, patentes pour jeux et appareils automatiques, autorisations

Patentes	2002	2003
Cinémas	22	25
Marchands de bétail	6	6
Tabacs	750	760
Jeux et appareils automatiques, qui se répartissent comme suit :	899	785
a) jeux électromagnétiques et vidéo	229	152
b) jeux d'adresse (football, billard, quilles)	73	39
c) tourne-disques	17	8
d) distributeurs de marchandises	416	440
e) divers (balances, télescopes, photos, distributeurs d'essence)	164	146

Autorisations	2002	2003
Commerces d'occasion	190	195
Ventes par acomptes avec réserve de propriété	10	10

Permis délivrés	2002	2003
Ventes aux enchères	2	4

Etablissements publics

313 dossiers (324 en 2002), relatifs aux établissements publics et analogues, y compris les débits de boissons à l'emporter au détail, ont été traités.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, de la Loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons a vu la suppression des patentes de restaurant d'entreprise et d'hébergement. Les patentes d'auberge de jeunesse et de pension sont assimilées à la licence d'hôtel sans restauration. Quant aux patentes de cercle, celles-ci seront également supprimées ; ces établissements devront soit être transformés, d'ici fin 2004, pour obtenir une licence de café-bar, café-restaurant ou autres, soit être fermés. Les cyber-centres sont inclus dans la catégorie des salons de jeux.

Catégorie	Genre de licences	Etablissements exploités au 31 décembre 2002	Créations/Réouvertures	Changements de catégorie (en +)	Fermetures	Changements de catégorie (en -)	Etablissements exploités au 31 décembre 2003
A	Hôtel avec restauration	28	—	—	—	—	28
	Hôtel sans restauration	9	—	2	—	—	11
B	Café-restaurant	343	5	2	7	2	341
	Café-restaurant (bateaux)	16	—	—	2	—	14
D	Café-bar	—	4	2	—	—	6
E	Buvette	57	1	—	3	1	54
F	Discothèque avec restauration	2	—	—	—	—	2
	Discothèque sans restauration	19	1	—	—	—	20
G	Night-club avec restauration	5	—	—	—	—	5
	Night-club sans restauration	8	—	—	—	—	8
H	Salon de jeux	2	1	1	—	—	4
J	Tea-room	87	3	—	3	3	84
K	Bar à café	23	3	1	—	—	27
L	Autorisation spéciale	24	—	—	—	—	24
M	Traiteur	—	—	—	—	—	—
N	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	181	6	—	13	—	174
	Pension	3	—	—	2	1	—
	Hébergement	10	—	—	10	—	—
	Cercle	31	—	—	—	—	31
	Restaurant d'entreprise (cantine, réfectoire)	16	—	—	16	—	—
	Auberge de jeunesse	1	—	—	—	1	—

MANIFESTATIONS

Catégories	2002		2003	
	Nbre de manif.	Nbre de jours	Nbre de manif.	Nbre de jours
Manifestions sportives	155	155	137	211
Soirées, bals, noces, cagnottes	402	414	218	234
Fêtes, kermesses, arbres de Noël	166	189	182	205
Ventes de bienfaisance, collectes, ventes d'insignes	384	457	323	367
Spectacles, concerts, théâtrales, séances de cinéma	444	1532	422	1012
Conférences, assemblées	257	363	189	244
Expositions, défilés de couture	130	1312	88	453
Cirques	9	167	9	133
Autres manifestations	71	87	105	269
Centres de loisirs	49	165	129	223
Diffusion d'idées (signatures, tracts, infos)	331	426	324	355
Divers, animations, cortèges	409	821	450	838
Total	2 807	6 088	2 576	4 544

Tombolas, loteries, roues

	Permis délivrés		Billets écoulés	
	2002	2003	2002	2003
Tombolas	88	86	169 242	119 850
Loteries	23	16	—	—
Roues	7	6	16 275	15 050

Lotos

	2 ^e semestre 2001	2 ^e semestre 2002
	1 ^{er} semestre 2002	1 ^{er} semestre 2003
Lotos organisés	28	21
Cartons vendus	289 102	220 717
Valeur totale des cartons vendus	678 436.—	538 801.—

Nombre de cartons vendus	2001-2002	2002-2003
	Cartons à Fr. 1.—	96 835
Cartons à Fr. 2.—	85 410	70 938
Cartons à Fr. 3.—	61 752	53 891
Cartons à Fr. 5.—	45 105	34 841
Total	289 102	220 717

Cinémas

	2002	2003
Nombre de spectateurs	1 005 781	909 627
Nombre de salles de cinéma	22	25

Les cinémas lausannois comptent au total 6 691 places au 31 décembre 2003 (6 353 en 2002). L'année a été marquée par l'ouverture de 7 salles « Flonplex » et une salle « Ciné-Clap », ainsi que par la fermeture de 5 salles, à savoir le Palace 1 et 2, le Lido, l'Eldorado et l'Athénée.

Films projetés	2002	2003
a) en première vision	505	497
b) en prolongation ou en parallèle dans une autre salle	40	45
c) en reprise	299	351
Total	844	893

Répartition selon les âges légaux	2002	2003
7 ans	58	86
10 ans	83	118
12 ans	298	275
14 ans	164	167
16 ans	82	85
18 ans	159	162
Total	844	893

Impôt sur les divertissements

Encaissement net

	2002 Fr.	2003 Fr.
Cinémas	1 894 094.05	1 649 859.70
Dancings	1 164 967.90	1 239 879.60
Cafés-restaurants	27 670.65	27 555.45
Spectacles	1 448 896.50	1 622 272.45
Sports	80 625.65	92 985.15
Divers	741 089.30	631 670.80
Total	5 357 344.05	5 264 223.15

Impôt rétrocedé

	2002 Fr.	2003 Fr.
1) Oeuvres de bienfaisance	4 714.25	9 600.95
2) Sociétés locales		
a) Spectacles	43 352.—	69 328.50
b) Sports	—	—
c) Divers	17 916.80	5 233.70
Total	61 268.80	74 562.20

TAXES DE SEJOUR

Encaissement net	2002 Fr.	2003 Fr.
Taxe cantonale	727 871.60	688 251.35
Taxe communale	1 476 786.15	1 430 861.70
Total	2 204 657.75	2 119 113.05

Répartition en 2003	Taxe cantonale Fr.	Taxe communale Fr.
Hôtels – Pensions	403 092.—	707 926.—
Nuitées diverses	3 672.80	42 566.40
Pensionnats – Instituts	80 817.20	68 417.—
Etablissements médicaux	3 524.—	2 643.—
Places de campement (nuitées)	12 682.—	19 088.90
Places de campement (forfaits annuels)	7 290.—	8 240.—
Chambres	85 452.—	69 499.85
Appartements – Studios – Villas	91 721.35	512 480.55
Total	688 251.35	1 430 861.70

D'entente avec l'autorité cantonale, les taxes de séjour impayées sont réglées par la voie de la poursuite pour dettes par le service impôts, caisse et contentieux.

DOMAINE PUBLIC

Anticipations professionnelles (au 31 décembre)

	Domaine public (avec taxe d'anticipation)	
	2002	2003
Terrasses d'établissements publics	146	153
Étalages	205	226

Marchés

	Nombre d'emplacements autorisés en	
	2002	2003
Maraîchers	217	189
Charcutiers	19	14
Épiciers	—	—
Fromagers	10	10
Boulangers	9	9
Poissonniers	1	1
Étalagistes	132	90
Information (politique, religieuse, etc.)	—	—

Ports

Au niveau de l'accueil, 1 290 personnes se sont présentées aux guichets pour des réservations et renseignements divers.

651 navigateurs ont occupé les 50 bouées destinées aux visiteurs.

Sur 1 648 places d'amarrage et à terre, 1 100 sont attribuées à des Lausannois et 548 à des personnes provenant de 156 communes de Suisse et de l'étranger.

Autorisations délivrées	2002	2003
Cabines / Vidy	8	35
Places à l'eau	40	59
Place à terre	35	72
Total	83	166

Demandes non satisfaites (liste d'attente au 31 décembre)	Personnes domiciliées à Lausanne	
	2002	2003
Planches à voile	—	—
Places à l'eau	902	988
Place à terre	12	8

La séance de la Commission consultative des ports a eu lieu le 6 novembre 2003.

Recettes globales	2002 Fr.	2003 Fr.
Places d'amarrage et places à terre, pontons	926 492.25	901 109.75
Locations (armoires/cabines, étagères pour planches à voile, port marchand, locaux divers)	107 636.15	107 681.—
Engins de levage et divers	4 128.10	6 713.75
Total	1 038 256.50	1 015 504.50

Contrôles

Les inspecteurs de la police du commerce ont procédé aux contrôles suivants :

	2002	2003
Lotos (contrôles effectués sur place)	7	9
Comptabilités de lotos	4	8
Appareils automatiques dans les établ. publics	698	558
Appareils automatiques dans les commerces	201	227
Ventes aux enchères	2	1
Anticipations – étalages	482	538
Terrasses d'établissements publics	361	376
Marchés, fêtes foraines, expositions	392	419
Inscriptions au Registre des commerçants	—	34

La rubrique « montants éludés récupérés » n'a plus de raison d'être, puisqu'elle concernait des taxes de patente supprimées avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le commerce itinérant.

OFFICE DES INHUMATIONS-INCINERATIONS

Décès enregistrés

Le nombre total des décès enregistrés est en augmentation (4 752 contre 4 671 en 2002).

Incinérations

Le nombre des incinérations est également en augmentation (4 105 contre 3 982 en 2002). Les incinérations représentent 86,38 % de la totalité des décès enregistrés (2002 : 85,25 %).

Cimetière et centre funéraire de Montoie

Les cendres de 709 corps incinérés ont été versées dans le caveau collectif « Jardin du Souvenir ».

Le nombre des cérémonies funèbres célébrées au centre funéraire est en légère diminution (1 406 contre 1 486 en 2002), alors que celui des dépôts de corps dans les chambres mortuaires est en légère augmentation (1 787 contre 1 764 en 2002).

La commission consultative des cimetières n'a tenu aucune séance en 2003.

Convois funèbres

Le nombre des convois funèbres est en légère augmentation (631 contre 605 en 2002).

	Personnes domiciliées à Lausanne	Personnes domiciliées hors Lausanne	Total
Inhumations	122	50	172
Incinérations	922	3 183	4 105
Transferts hors Lausanne	78	374	452
Corps légués aux instituts d'anatomie	11	12	23
Corps en attente	—	—	—
Total des décès enregistrés	1 133	3 619	4 752
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées à Lausanne			903
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées hors Lausanne			230
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées à Lausanne			639
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées hors Lausanne			2 980
Total des décès enregistrés			4 752

CONTROLE DES HABITANTS

En préambule, il convient de relever l'ouverture, dès le 1^{er} janvier 2003, de l'office des documents d'identité de Lausanne (odil), composé de 3 personnes (3 EPT).

La création de cet office correspond aux nouvelles exigences fédérales. En effet, dès cette année, chaque demande de papier d'identité présentée par un client aboutit à la création d'un document fédéral, servant, via l'office cantonal des passeports, à la communication des données aux instances chargées de l'établissement, soit de la carte d'identité, soit du passeport. Pour sa première année d'existence, l'odil a enregistré 14 252 demandes. A ce sujet, il y a lieu de remarquer que l'attrait du nouveau passeport a suscité un tel engouement que les services fédéraux ont rapidement été débordés et que le délai de délivrance souhaité, à savoir 15 jours ouvrables, n'a pu être respecté qu'à partir du début du mois d'octobre.

Le tissu social lausannois poursuit, pour sa part, sa transformation. Cette année marque un nouveau recul de la population suisse, dont le total passe sous la barre des 80 000 habitants. La communauté portugaise continue de s'agrandir pour atteindre 7 252 représentant(e)s, demeurant, depuis deux ans, la plus importante communauté étrangère de Lausanne. Quant aux ressortissants non européens, notamment les immigrants africains (+ 286), leur nombre est en constante augmentation. On dénombre aujourd'hui 159 nationalités différentes.

Population de Lausanne

Au 31 décembre 2002	126 428	habitants dont en résidence secondaire	5 997
Au 31 décembre 2003	126 766	habitants dont en résidence secondaire	5 960
Différences	+ 338	habitants	- 37

2003 a été marquée par une évolution en dent de scie avec, au mois de juillet le nombre le plus bas (126 260) et au mois de novembre le nombre le plus élevé (127 323).

	Population étrangère	Population suisse
1999	+ 1 874	- 849
2000	- 22	- 311
2001	+ 849	- 208
2002	+ 991	- 27
2003	+ 1 103	- 765
soit en 5 ans	+ 4 795	- 2 160

Police des étrangers

L'accroissement de 1 103 personnes de la population étrangère est lié, pour deux tiers, à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux et, pour le reste, aux nouvelles demandes déposées par des ressortissants venant d'autres pays.

Population étrangère résidant à Lausanne

	au 31 décembre 2002	au 31 décembre 2003
Titulaires de permis A	205	3
Titulaires de permis B	12 137	13 477
Titulaires de permis C	28 545	28 857
Demandes d'asile en cours N	1 531	1 438
Cas en suspens dépendant de l'Office cantonal ou fédéral des étrangers	1 204	886
Titulaires de permis L (courte durée)	1 212	1 422
Permis provisoires F	1 318	1 187
Dispensés (diplomates non comptabilisés)	(60)	(61)
Résidences secondaires I	21	15
Total	46 173	47 285

L'effectif des frontaliers est en augmentation : 1 577 contre 1 424 en 2002. La mise en application des accords bilatéraux a permis à des ressortissants de 17 pays différents de bénéficier d'une autorisation frontalière. 1 532 permis ont été délivrés à des ressortissants français, et 45 à d'autres ressortissants des 16 autres pays.

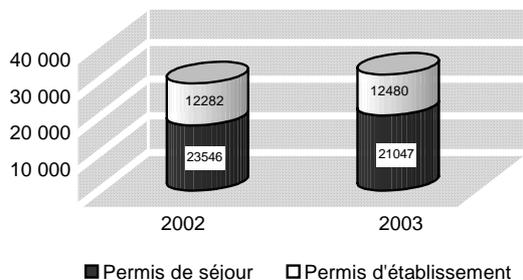
En faisant abstraction des frontaliers et des saisonniers, la population étrangère atteint 37,35 % de la population lausannoise, soit 0,61 % de plus qu'en 2002. La moyenne suisse se situe à environ 20 % et celle du canton à environ 26 %.

Passages de permis de séjour (B) à permis d'établissement (C)

1999	1 118
2000	1 198
2001	1 199
2002	1 207
2003	880

Permis délivrés

Au total, 33 527 permis ont été délivrés en 2003, soit 2 301 de moins qu'en 2002.



Mouvement de la population

	Arrivées	Départs	Différences
Suisses	6 911	7 676	- 765
Etrangers	9 167	8 064	+ 1 103
Total	16 078	15 740	+ 338

On dénombre :

Parmi les arrivées 1 332 naissances (2002 : 1 412)

Parmi les départs 1 156 décès (2002 : 1 214)

Recensement de la population selon la religion

(Arrêté d'application de la loi cantonale sur l'exercice de la religion catholique, art. 3)

	Au 1 ^{er} octobre 2003*	%
Protestants	36 881	29,16
Catholiques	48 712	38,51
Autres religions	40 881	32,33

* Date imposée par la loi pour ce recensement

La loi cantonale sur le contrôle des habitants n'obligeait pas le citoyen à communiquer sa religion, il en résulte que le nombre de résidents pratiquant ou considérés comme pratiquant une religion autre que catholique ou

protestante est en constante augmentation, atteignant bientôt un tiers de la population. La communauté musulmane, avec 7 689 personnes (7 481 en 2002), représente le groupe religieux le plus important après les religions officielles (catholique et protestante).

Recensement de la population selon l'âge et le sexe

La population lausannoise totalisait, au 31 décembre 2003, 126 766 personnes, qui se répartissent comme suit :

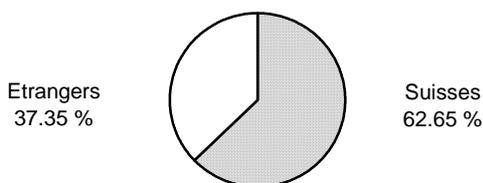
Hommes	Femmes	Enfants (moins de 16 ans)	
		Garçons	Filles
49 866	57 339	10 104	9 457

Ans	0 à 20	21 à 60	61 à 89	90 à 99	100 et plus
Hommes	13 509	37 154	9 054	252	1
Femmes	12 914	38 122	14 828	915	17
Total	26 423	75 276	23 882	1 167	18

Recensement de la population selon l'origine et la nationalité

Lausannois	10 746	Afrique	5 249
Vaudois	29 877	Amérique	3 076
Confédérés	38 779	Asie	3 476
Italiens	6 521	Océanie	98
Espagnols	4 516	Apatrides	76
Français	5 436	Dispensés (diplomates non comptabilisés)	(61)
Portugais	7 252		
Ex-Yougoslavie (Croatie, Serbie et Monténégro, Bosnie, Macédoine)	5 879		
Reste de l'Europe	5 706		

Répartition de la population résidente



Bureau des enquêtes

	2002	2003	Différence
Enquêtes reçues	1 410	671	- 739
Enquêtes réglées	1 381	583	- 798
Enquêtes en cours	29	88	
Dénonciations à la Préfecture	172	9	- 163
Dénonciations à la Commission de police	28	11	- 17

La nouvelle réglementation applicable, dès juin 2002, suite à la conclusion des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne, ainsi que la mise en œuvre, dès mars 2003, de la nouvelle gestion des convocations (impression automatique des sommations et traitement de celles-ci par chacun des secteurs concernés) ont largement contribué à la diminution du nombre des dossiers traités jusqu'alors par le Bureau des enquêtes.

C'est, notamment, grâce à cette nouvelle méthode de traitement des dossiers que l'ensemble des activités du bureau des enquêtes a pu être assuré de manière optimale durant l'année 2003.

Ouvriers saisonniers recensés

(Génie civil et bâtiment)

1999	2000	2001	2002	2003
35	54	84	—	—

Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, le statut de saisonnier a disparu. Seuls subsistent, au 31 décembre, 3 anciens permis saisonniers de l'hôtellerie, permis toujours en cours d'examen.

Mesures d'éloignement

Cette année, 575 personnes (609 en 2002) ont été frappées d'une interdiction d'entrée en Suisse ou ont reçu un délai de départ, leur séjour dans le pays n'étant pas ou plus légal.

Déclarations de garantie

845 déclarations de garantie (976 en 2002), permettant aux citoyens lausannois d'inviter des amis provenant de pays dits « à visa », ont été délivrées cette année.

Demandes d'entrée

Les demandes d'autorisation de visite touristique faites par le biais d'une déclaration de garantie sont, parfois, transformées en demandes d'entrée. Celles-ci sont soumises au contrôle des ambassades ou consulats concernés.

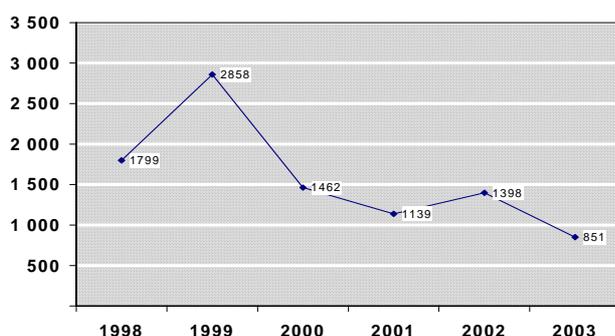
En 2003, 681 demandes d'entrée ont été traitées (2002 : 657). Depuis janvier 2002, les demandes d'entrée présentées par les étudiants sont traitées directement par l'autorité cantonale.

Asile

851 nouvelles demandes ont été enregistrées, ce qui représente, par rapport aux 1 398 demandes déposées en 2002, un recul de 39 %.

Cela étant, 1 432 dossiers (1 531 en 2002), relatifs à des demandes déposées entre 1988 et 2003 et concernant 750 hommes, 361 femmes, 167 garçons et 154 filles de moins de 16 ans, restent encore, au 31 décembre, dans l'attente d'une décision définitive.

Evolution du nombre des demandes depuis 1998



Répartition mensuelle des demandes déposées durant l'année sous revue

	2002	2003
Janvier	75	120
Février	88	98
Mars	87	78
Avril	92	57
Mai	94	69
Juin	173	45
Juillet	149	60
Août	140	76
Septembre	135	56
Octobre	128	76
Novembre	135	64
Décembre	102	52

CORPS DE POLICE

Activité générale

L'année a été marquée, avant tout, par la tenue du Sommet d'Evian (G8), réunissant les principaux Chefs d'Etat de la planète entre le 1^{er} et le 3 juin. En effet, Lausanne a hébergé, durant cette période, les représentants du NEPAD (5 pays), ainsi que des pays dits émergents (7 nations), accompagnés de leurs délégations respectives et de nombreux journalistes venant du monde entier.

Le dispositif mis en place, coordonné par le Canton, s'est montré à la hauteur de cet événement et des risques qu'il pouvait générer. Lors des phases de planification, puis d'engagement, il a mobilisé, pendant de nombreux mois, les collaborateurs de tous les niveaux hiérarchiques et de tous les domaines d'activité du corps de police (service d'ordre, circulation, logistique, etc.).

Ce ne sont pas moins de 82 000 heures de travail, dont 47 000 supplémentaires, qui ont été accomplies par le personnel du corps de police pour répondre à la mission donnée par la Confédération, consistant à assurer la protection des délégations, à contribuer au bon fonctionnement du Sommet, à créer les conditions favorables à l'exercice de la liberté d'expression, ainsi qu'à réduire au maximum les inconvénients pour la population locale.

D'une manière générale, les objectifs fixés ont été atteints, les dommages résultant de l'action des opposants, notamment le dimanche 1^{er} juin, ayant été limités, sans que la ville n'en porte trop de stigmates.

En tout état de cause, cet engagement hors du commun aura permis au corps de police de s'enrichir d'une précieuse expérience professionnelle, en démontrant son savoir-faire et ses compétences.

En ce qui concerne le domaine des délits, relevons, malgré les efforts entrepris, une augmentation de 8,86 % (11 168 cas) au niveau global et de 20 % (666 cas) pour les actes de violence. Au demeurant, presque toutes les catégories d'infractions pénales sont touchées par cette hausse, mis à part les agressions sexuelles (13 cas contre 61) et les attentats à la pudeur des enfants (51 cas contre 63).

Le trafic de rue de produits stupéfiants a imposé une adaptation des dispositifs de prévention, afin de déstabiliser le milieu des trafiquants. L'opération Delta a innové, en instituant des zones d'interdiction au sein de la ville.

Elle sera, sous une forme modifiée, reconduite en 2004. En effet, les encourageants résultats obtenus permettent de penser, en fonction des réactions enregistrées auprès de la population, qu'ils contribuent largement à limiter l'activité des « dealers » et fortement à diminuer le sentiment d'insécurité.

Dans le domaine de la sécurité publique et des interventions de police-secours, il convient de relever une stabilité du volume de travail, le personnel des sections ayant été sollicité à un peu plus de 27 500 reprises (près de 28 000 en 2002).

Les actes d'opposition et de violence à l'encontre des policiers sont aussi en diminution, avec 93 cas contre 114 en 2002.

La gestion des manifestations occupe toujours une part importante de l'activité du corps de police et la réflexion visant à impliquer plus directement les organisateurs dans les services d'ordre s'est poursuivie, dans le but de freiner l'augmentation des heures de travail effectuées par les policiers dans ce domaine. Ainsi, hors G8, ce sont 11 386 heures qui ont été consacrées à ce type d'engagement en 2003, contre 10 052 en 2002 et 16 000 heures en 2001. La légère augmentation de 1 334 heures, enregistrée cette année, s'explique essentiellement par les forces consacrées à deux manifestations non autorisées, qui ont occasionné, à elles seules, 1 391 heures de travail en 2003 (251 pour les deux manifestations sans autorisation qui s'étaient déroulées en 2002).

Selon la pratique établie depuis fort longtemps, aucune facture n'a été adressée aux organisateurs de manifestations (montant global des prestations fournies estimé à 790 504 francs).

Les heures de travail des manifestations en cause se répartissent comme suit :

- 11 manifestations sportives, représentant 3 053 heures de travail et un coût total de 205 750 francs (la disparition de l'équipe lausannoise de football de la Super ligue a contribué à diminuer grandement le nombre de manifestations sportives)
- 16 manifestations diverses, représentant 6 006 heures de travail et un coût total de 402 185 francs
- 4 manifestations revendicatrices autorisées, représentant 935 heures et un coût total de 69 168 francs
- 2 manifestations revendicatrices non autorisées, représentant 1 391 heures de travail et un coût total de 113 400 francs.

En sus de ce qui précède, le corps de police s'est aussi occupé de 93 manifestations ne nécessitant pas la présence de plus de trois policiers.

Brigades des investigations criminelles (BIC)

Cette brigade a reçu, durant l'année, 3 686 réquisitions, soit 1 215 de plus qu'en 2002 (+ 49,17 %). Cette forte augmentation est due en premier lieu à l'accroissement de 8,86 % du nombre des délits enregistrés durant l'exercice (la charge de travail de l'Office d'instruction pénale de Lausanne s'est du reste accrue de près de 15 %). Dite augmentation est également liée au traitement de nouvelles infractions, telle la violation de l'interdiction de séjour sur territoire vaudois ou lausannois, ainsi qu'au fait que les victimes de délits contre le patrimoine et l'intégrité physique recourent toujours plus systématiquement à la justice. En effet, pour certaines

infractions d'importance mineure (vols à l'étalage), qui ne se poursuivent d'office qu'à partir d'un montant de 300 francs, les plaintes pénales sont de plus en plus souvent déposées à des fins dissuasives, indépendamment de l'importance du préjudice subi. Au reste, les autorités judiciaires vaudoises délèguent sans cesse davantage de tâches à la police.

Ainsi, en dépit d'un renfort de 4 EPT accordé à la BIC entre 2002 et 2003 (conséquence du rapport-préavis N° 239 du 20 septembre 2001) et, compte tenu, par ailleurs, des problèmes en cours, liés au personnel, cet accroissement considérable de travail n'a pu être totalement absorbé.

Il n'en demeure pas moins que l'engagement du personnel et les mesures prises ont permis d'assurer le suivi de 3 069 réquisitions, contre 2 380 en 2002 (+ 28,94 %), d'établir 2 842 écrits (rapports et procès-verbaux d'audition), soit 311 de plus qu'en 2002 (+ 12,28 %), et de déferer 1 273 personnes, contre 1 197 en 2002 (+ 6,34 %).

Trafic de produits stupéfiants

Les phénomènes observés durant l'exercice écoulé indiquent une évolution stable du trafic et de la consommation de produits stupéfiants. Globalement, le nombre d'infractions décelées augmente de 0,23 % (3 440 cas). Le marché suisse demeure en mains d'organisations criminelles, utilisant principalement des requérants d'asile ou des individus en situation de séjour illégal. Ces divers groupes s'adaptent très facilement à l'évolution du marché et des tactiques policières.

Les « dealers » d'héroïne, albanais pour l'essentiel, ont délaissé la ville, pour se livrer à leur activité délictueuse à Genève, confirmant la tendance déjà relevée en 2001 et 2002. Ce phénomène s'explique par une exploitation et un traitement rapide du renseignement, ayant pour effet de dissuader ces trafiquants de poursuivre leur commerce coupable en ville de Lausanne. Le prix de l'héroïne a passé de 200–220 francs à 250 francs les 5 grammes à Lausanne, alors qu'à Genève elle se vend à 180 francs les 5 grammes. C'est pourquoi, des toxicomanes revendeurs lausannois se déplacent à Genève pour se fournir en héroïne et revendent ensuite une partie de la marchandise à Lausanne.

La vente de cocaïne est en mains d'Africains de l'Ouest, agissant principalement dans les quartiers du centre-ville, qui écoulent la cocaïne en boulettes de 0,2 à 0,5 grammes, pour un prix de 30 à 80 francs. Une pression constante a également été exercée sur leurs sources d'approvisionnement, afin d'éviter que la situation ne se dégrade.

En 2003, 11 filières locales, fournissant le marché lausannois ont été démantelées.

L'opération STRADA, dans laquelle est intégré le groupe RANO, a été reconduite cette année. Au 31 décembre, 92 % des personnes contrôlées et/ou interpellées par cette structure l'ont été sur le territoire lausannois. 221 trafiquants ou consommateurs/revendeurs ont ainsi pu être déferés.

Situation dans le domaine de la prostitution

Lausanne est la seule localité vaudoise à connaître un important phénomène de prostitution de rue, étroitement lié aux « salons de massages ». La forte croissance de

la prostitution clandestine, évolution constatée dès la fin des années 90, parallèlement aux mesures prises par certains propriétaires (gare de Sébeillon – Flon), a notamment eu pour conséquence une sensible augmentation des plaintes des habitants du secteur concerné, principalement pour troubles à la tranquillité publique. La situation est plus ou moins stabilisée, mais reste néanmoins préoccupante. Si aucun cas de traite d'êtres humains ou de contrainte (encouragement à la prostitution) n'a pu être avéré, de nombreux individus se sont engouffrés dans la brèche laissée ouverte par les dispositions du Code pénal suisse en la matière (entrées en vigueur en 1992), pour tirer profit de la situation et réaliser des gains illicites substantiels. Le groupe « mœurs » de la police judiciaire municipale s'efforce d'identifier et de dénoncer à l'autorité compétente ces délinquants qui, en favorisant l'activité et le séjour clandestins de prostitué(e)s, se rendent principalement coupables d'infractions à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. La future loi cantonale sur la prostitution, actuellement examinée par le Grand Conseil, les nouvelles dispositions du règlement général de police concernant l'exercice de la prostitution, ainsi que l'augmentation d'une unité, prévue en 2004, de l'effectif du groupe « mœurs » constituent des facteurs déterminants pour l'assainissement de la situation lausannoise dans ce domaine.

Mineurs délinquants

Depuis trois ans, les inspecteurs du groupe « jeunesse » ont géré plusieurs dossiers importants, liés à des délinquants multirécidivistes, provenant d'un même quartier. Il convient, sur le long terme, de relever une aggravation des infractions commises par les adolescents. A l'heure actuelle, les systèmes, tant policier que judiciaire, montrent clairement leurs limites, face à ce type de situations, ces mineurs ayant visiblement intégré dans leurs schémas de fonctionnement, tant l'intervention des services de police que la sanction pénale, cette dernière n'ayant plus guère d'effet dissuasif. Dès lors, à court terme, il s'agira de trouver une autre réponse à cette problématique, telle qu'une prise en charge et un encadrement sur le plan social, de ces jeunes, pour la plupart très marginalisés et dont l'avenir professionnel reste des plus incertains.

Prévention générale en matière de circulation

Durant l'année écoulée, les efforts de prévention ont été portés sur sept objectifs principaux :

- 1) Les campagnes préventives, intitulées : « Pas d'alcool au volant », « Clic pour tous », « Captivé par son jeu », « Boire ou conduire », « Deux roues... une vie », « Démarrer – Allumer ! », « Rentrée scolaire », « Visiblement plus sûr ». S'agissant de la campagne « Deux roues... une vie », celle-ci a été accompagnée par une distribution de documentation aux conducteurs, lors de huit contrôles routiers.
- 2) Le maintien des contrôles de vitesse sur l'ensemble de la ville, avec un accroissement de ceux-ci, surtout lors des rentrées scolaires, à proximité des collèges primaires et secondaires (250), ainsi qu'une surveillance constante de l'ensemble des 27 « zones 30 » de la ville.
- 3) La poursuite des actions préventives à proximité des écoles, afin de garantir le respect des normes

concernant les transports scolaires, la pose et la dépose des enfants, ainsi que l'utilisation correcte des engins de locomotion assimilés à des véhicules (trottinettes, rollers, etc.).

- 4) La poursuite de l'instruction permanente dispensée par la brigade de la prévention routière et donnée à quelque 13 800 élèves, ainsi que la participation à la Semaine olympique, sur le thème de la visibilité (1 842 enfants).
- 5) Le maintien d'un contrôle technique mensuel portant sur le respect de la législation par les conducteurs professionnels circulant avec des véhicules légers ou lourds, taxis y compris, ainsi que sur tout ce qui touche au transport des matières dangereuses.
- 6) La tenue de huit contrôles spécifiques, destinés à prévenir la conduite d'un véhicule en état d'ébriété, au cours desquels 53 permis ont été saisis, en partenariat avec la Société vaudoise de médecine et des médias locaux.
- 7) La mise sur pied de cours de formation/information, destinés au personnel communal œuvrant sur la voie publique, ainsi qu'à tous les chauffeurs de taxis de la ville.

L'ensemble des actions menées sur le terrain a permis de sensibiliser quelque 217 095 usagers aux exigences légales et techniques de la circulation, en mettant un accent particulier sur le comportement des deux-roues en milieu urbain.

S'agissant des accidents de la circulation, leur nombre est resté stable, dès lors qu'il n'a diminué que de 14 unités par rapport à 2002. En revanche et fort heureusement, le nombre des blessés a continué de décroître, puisqu'il s'est réduit de 9 % d'une année à l'autre. Les constats d'accident s'inscrivent, pour leur part, dans la tendance générale à la stabilité, avec une légère baisse de 3 %. D'une manière générale, les efforts consentis dans le domaine de la prévention et de la formation restent efficaces, puisque, pour la 4^e année consécutive, une diminution des victimes d'accident sur les routes communales a été enregistrée (621 en 1999 et 446 en 2003, soit – 28 %).

Deux accidents mortels sont néanmoins à déplorer, abstraction faite du drame du Grand-Pont, dont les circonstances ne sont pas encore complètement élucidées et qui a fortement marqué les esprits au début de l'été, provoquant la mort de 3 personnes et occasionnant 7 blessés graves.

Les fuites après accidents sont elles aussi en légère régression. Elles représentent toutefois près de 600 cas durant l'année écoulée. A relever que les deux spécialistes s'occupant principalement de ces affaires ont réussi à identifier plus de 40 % des cas enregistrés.

Le taux moyen de conducteurs dénoncés à la suite des contrôles de vitesse est, une nouvelle fois, en légère hausse, avec 8,80 % (8,51 % en 2001 et 8,31 % en 2002). 238 contrôles ont été réalisés dans les 27 « zones 30 » que compte la ville de Lausanne. La moyenne des conducteurs dénoncés dans ces secteurs est en hausse, avec 18,79 % d'augmentation, ce qui démontre la pertinence du maintien de la présence policière dans ces lieux et demandera, à n'en pas douter, des améliorations importantes, au niveau des aménagements routiers des artères concernées.

Les excès de vitesse supérieurs à 10 km/h sont en augmentation de 9,44 %. Mentionnons, à ce sujet, un conducteur circulant à 114 km/h sur la route de Berne.

A titre préventif, pour tenter de lutter contre ces excès pour le moins inquiétants, une remorque avec indication instantanée de la vitesse a été placée sur les différentes artères de la ville durant 50 semaines, pour sensibiliser les conducteurs peu scrupuleux.

Le bilan de la sécurité du trafic et de la gestion du stationnement peut être globalement considéré comme réjouissant, avec toutefois une nuance pour le nombre de piétons renversés. Par contre, tant les infractions de stationnement que le non-respect des limitations de vitesse démontrent que la « peur du gendarme » semble avoir fait son temps.

Ressources humaines – Chargé de communication et de prévention – Psychologue

Cette année, la préparation et le déroulement du Sommet du G8 à Evian ont occasionné, pour toutes les entités de la subdivision, une très importante surcharge de travail.

Dans le domaine de la communication, le corps de police a organisé 8 points de presse et diffusé 85 communiqués ; la chute d'une voiture depuis le Grand-Pont a constitué le fait le plus marquant que l'officier de presse a dû traiter. En matière de prévention, deux campagnes ont été élaborées ; la première a sensibilisé les enfants à la nécessité d'être visibles sur la route, la seconde, qui déploiera ses effets dès janvier 2004, traite de la problématique des vols à la tire. D'autres actions ont été menées dans les domaines des délits commis par les jeunes, des vols et de la circulation.

Dans le domaine de la psychologie, une nouvelle collaboratrice a été engagée, ce qui porte l'effectif à 1,5 postes. Cet engagement a nécessité une réorganisation du travail de la titulaire. Ensemble, les deux psychologues ont supervisé les interventions de l'équipe interne de débriefing et de la cellule AVP-Police, dont elles ont organisé la formation continue et animé les séances d'intervision. Elles ont également assuré l'enseignement en relation avec leur domaine auprès des aspirants, des gardes de police et de divers spécialistes du corps de police, notamment les membres des cellules de négociation et de débriefing.

Pour pallier le transfert de son responsable en ressources humaines (RRH) au service du personnel et des assurances de la Ville, le corps de police a engagé une nouvelle collaboratrice et un poste d'assistant RH a été mis au concours à l'interne. Une secrétaire a également été mise à disposition de cette entité de travail, en partage avec les deux psychologues. En plus des nombreuses tâches habituelles de gestion du personnel, la responsable RH a dû s'occuper de divers mandats particuliers, notamment le projet de revalorisation des potentiels à la police judiciaire ou encore la réorganisation de la brigade canine.

Plaque tournante du concept de développement et d'amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du corps de police, le délégué à l'éthique, sélectionné en interne, a pris ses fonctions en février. Il a œuvré sur les trois axes du projet consistant à définir un cadre documentaire, à mettre en place des structures et à développer la formation en éthique. Pour ce faire, il a pu compter, pour la gestion du projet et l'exécution de ses nombreuses tâches, sur l'appui du commandant remplaçant, de l'officier de presse et d'une des psychologues du corps, en compagnie desquels il a

continué à suivre une formation universitaire en relation avec sa spécialité.

Informatique et télécommunications

Cette année a été marquée par la mise en place de la nouvelle centrale (CAE) et la mise en œuvre du projet du SOI nommé « Start » (renouvellement de l'ensemble du parc informatique de la Ville). Si cette dernière opération est terminée et s'est déroulée sans problème majeur, la nouvelle centrale a pris un léger retard par rapport à la planification initialement prévue. Si les nouveaux locaux de police-secours sont terminés et opérationnels, il reste à développer, pour la centrale, certaines interfaces, ainsi qu'à finaliser les installations techniques.

Le personnel de la CAE, actuellement composé de collaborateurs fixes et de stagiaires, a dû faire face à une augmentation du nombre des appels d'urgence sur les lignes 112/117, qui ont passé de 71 610 en 2002 à 78 551, ce qui correspond à une moyenne de 215 appels par jour.

Evolution de l'activité

	2002	2003
Diffusions par télécopieurs	28 512	29 683
Diffusions par messagerie	20 515	21 678
Déclenchements d'alarmes	513	502
– avec interventions en urgence	427	455
– alarmes réelles	41	53
– avec arrestations	11	29

Les alarmes agression-effraction ont produit cette année une recette de 175 866.45 francs, représentant une diminution de 31 764 francs par rapport à 2002. Cette importante réduction s'explique, d'une part par un strict respect de l'article 17 du règlement du 23 décembre 1998 d'application de la loi du 22 septembre 1998 sur les entreprises de sécurité, qui prévoit qu'à réception d'un message d'alarme signalant une effraction, la police n'intervient que si la réalité de cette alarme a été contrôlée au préalable, et, d'autre part, par une vérification plus rigoureuse des installations d'alarme sur les sites concernés.

Sans prendre en compte le G8, le personnel de la subdivision a été sollicité à 18 reprises pour la desserte des postes de commandement, lors de manifestations.

La gestion des bulletins d'hôtel a été transférée du bureau de renseignements lausannois (BRL) à la sous-subdivision de l'infocentre « saisie ».

Le personnel de l'infocentre « soutien » a consacré 290 heures pour la réalisation de documents et de présentations. Il a dispensé 180 heures de formation informatique interne. Les problèmes liés à l'arrivée, en cours d'année, de nouveaux collaborateurs ont mis en évidence l'obligation de restructurer et de rationaliser les cours d'informatique donnés aux membres du corps de police. Actuellement, deux personnes sont à même de former le personnel. Au reste, il est intéressant de relever que la gestion des accès (673 en 2003) aux sites externes au corps de police s'avère de plus en plus astreignante, cette activité occupant l'équivalent d'une personne à 80 %.

Le personnel de l'infocentre « saisie » a enregistré 10 379 plaintes et 8 557 dossiers administratifs dans la base de données judiciaires de la Police cantonale vau-

doise. Il convient de préciser que, durant l'automne, les responsables de ladite police ont fait procéder au changement de l'applicatif de gestion de ces données, ce qui a nécessité la formation de l'ensemble du personnel à l'usage de ce nouvel outil informatique.

Deux applicatifs informatiques ont été créés par le personnel de l'infocentre « développement », afin de faciliter l'accomplissement de certaines activités administratives du corps de police. Il s'agit de la « gestion du personnel » et de la « gestion du livre d'écrou ».

Les collaborateurs œuvrant à la chancellerie ont traité 129 377 documents, dont 51 741 envois postaux. Ils ont procédé à l'exécution de 489 187 photocopies.

Le piquet informatique est intervenu 981 fois durant l'année écoulée. Seuls 18 cas ont dû faire l'objet d'une intervention externe, confiée soit au SOI, soit à une entreprise privée.

Mis à part ses interventions (câblage et téléphonie), lors des différents déménagements et réaménagements de bureaux, le personnel de la subdivision « audiovision » a procédé à l'installation et à la mise en exploitation des nouvelles installations audio-visuelles du local LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions), à la modernisation des installations « vidéo projection » des parties avant et arrière de la salle polyvalente et au montage d'un projecteur tri-tubes au stand de tir. Le personnel de cette entité a également procédé à la mise en place des installations de sonorisation de 21 manifestations organisées par différents services communaux.

Formation professionnelle

Pour la deuxième fois depuis sa fondation en 1967, l'Ecole des polices municipales vaudoises a accueilli 54 aspirants. En raison de ce très important effectif, il a été nécessaire de constituer deux classes séparées et de doubler les cours, afin d'assurer à chacun la même qualité d'instruction.

Au second semestre, la nouvelle formation réduite (4 mois) a été mise sur pied pour la deuxième fois. Elle a été dispensée à une dizaine de policiers engagés par la Ville en 2003, provenant en grande partie du Corps des gardes de sécurité diplomatique de Genève, ainsi qu'à sept policiers engagés par des communes membres de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV). Cet enseignement spécial a également nécessité une forte disponibilité des formateurs.

La formation continue s'est limitée au strict minimum, en raison, tant des disponibilités réduites des enseignants (dédoublage de la formation des aspirants), que des effectifs insuffisants, au regard des missions à accomplir (G8 en particulier), des diverses subdivisions du corps de police. Ainsi, alors que les traditionnels cours de répétition n'ont pas pu être mis sur pied au printemps, les cours de cadres se sont limités à ceux dispensés par l'Institut suisse de police (ISP).

En ce qui concerne le tir, si la formation a également dû être réduite au minimum, les objectifs ont tous pu être atteints à la fin de l'année.

La collaboration avec la Police cantonale s'est poursuivie dans le domaine des cours relatifs au maintien de l'ordre, en particulier pour la préparation du G8. Si le nombre de cours n'a pas pu être augmenté par rapport aux années précédentes, il permet toutefois d'assurer une base de formation solide pour ces spécialistes.

Par ailleurs et pour la deuxième fois également, les aspirants ont suivi un cours d'éthique de trois jours en début de formation, permettant ainsi de continuer le processus mis en place au sein du corps.

Enfin, les cours destinés aux différents spécialistes (GI, conducteurs de chiens, etc.) se sont déroulés de la même manière que les années précédentes, en mettant l'accent sur les aspects pratique et tactique.

Effectif

	Policiers	Apprentis de police	Gardes	Civils	Apprentis
Au 1 ^{er} janvier 2003*	395.60	—	47.95	61.85	6
Engagements compensant les départs	15	—	2	3	2
Engagements nouveaux	24	—	2	2.70	—
Transferts	—	—	—	—	—
Total	434.60	—	51.95	67.55	8
Départs :					
– retraites	7	—	—	1	—
– démissions	15	—	1	2	1
– transferts	3	—	—	1	1
– décès	1	—	1	—	—
– fins d'apprentissage	—	—	—	—	2
– diminutions du temps de travail	0.20	—	0.55	—	—
Au 1 ^{er} janvier 2004	408.40	—	49.40	63.55	4

* Le remplacement des policiers démissionnaires ne s'effectue qu'au 1^{er} janvier de l'année suivante

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Evolution de certains délits

	1990	2000	2002	2003
Nombre de délits enregistrés	8 311	9 172	10 259	11 168
Vols avec effraction	1 009	1 227	2 405	2 423
Vols de véhicules à moteur:				
– deux roues	474	223	199	173
– quatre roues	144	123	114	104
Voies de fait et lésions corporelles	197	290	343	425
Hold-up et vols à main armée	10	1	—	—
Brigandages et vols à l'arraché	107	144	213	240
Attentats à la pudeur des enfants	36	54	63	51
Agressions sexuelles et viols	30	33	61	13
Personnes arrêtées et déférées à la justice	2 381	4 429	4 347	4 391

Délits avec violence

	1990	2000	2002	2003
Nombre de cas	314	446	555	666
Délits élucidés	121	179	256	295
Auteurs arrêtés	130	285	431	497

Cambriolages d'appartements

	1990	2000	2002	2003
Nombre de cas	315	384	219	332
Auteurs arrêtés	22	149	31	28

Age et sexe des auteurs de crimes et de délits

Délits avec violence

42,53 % ont moins de 20 ans
 57,47 % ont 20 ans révolus et plus
 92,27 % sont de sexe masculin

Affaires de stupéfiants

	1990	2000	2002	2003
Nombre de personnes déférées au Juge d'instruction par la police en civil et la police en uniforme	631	2 912	3 157	3 172
Nombre de personnes déférées au Tribunal des mineurs (la plupart par la brigade de la jeunesse)	180	163	275	268
Total	811	3 075	3 432	3 440
Hommes	661	2 405	2 740	2 900
Femmes	150	670	692	540
Personnes de nationalité suisse	539	1 690	1 612	1 582

Le nouveau programme informatique utilisé par la Police cantonale pour la tenue des statistiques « stupéfiants » ne permet plus de faire le lien entre consommateurs et types de produit, le tableau « consommateurs » ne peut en conséquence plus être présenté dans le rapport de gestion.

Age des personnes déférées

	1990 %	2000 %	2002 %	2003 %
Moins de 18 ans	22,2	5,3	8,01	7,79
De 18 à 25 ans	48,9	40,9	39,69	42,06
Plus de 25 ans	28,9	53,8	52,30	50,15

Domicile des personnes déférées

– Lausanne		1 052	30,58 %
– Vaud (sans Lausanne)		1 778	51,68 %
– Suisse (sans Vaud)		65	1,88 %
– étranger		327	9,50 %
– sans domicile fixe		218	6,36 %

Décès par overdose

	1990	2000	2002	2003
Nombre de victimes	9	6	3	14

SECTIONS ET GROUPES DE POLICE-SECOURS

	1990	2000	2002	2003
Total des interventions (avec rapport)	7 202	16 788	17 629	17 859
Interventions avec privation momentanée de liberté :				
– incarcération pour une durée moyenne de cinq heures	306	497	679	727
– maintien en box d'attente	1 021	1 351	1 538	1 361
Personnes inquiétées à la suite de délits	732	928	1 079	1 068
Rapports adressés au Juge d'instruction	2 933	8 809	9 689	10 913

Actions de prévention sous forme de lettres-conseils

	1990	2002	2003
Relatives à la sécurité des piétons	2 339	1 096	763
Relatives à la diminution du bruit	1 621	366	182

BRIGADES ET GROUPES SPÉCIALISÉS

POSTES DE QUARTIER (PQ)

	2002	2003
Arrestations	53	50
Véhicules retrouvés	59	36
Dénonciations pour fautes de stationnement	11 613	7 991
Rapports de renseignements divers	13 950	16 009
Notifications de commandements de payer	29 619	30 906

Le 1^{er} mars, le bureau du lac, placé sous la responsabilité de la police du commerce, a été transféré au port de Vidy. Un bureau secondaire est maintenu dans un local attenant au PQ d'Ouchy.

En avril, les deux policiers du PQ de Cour ont été déplacés, l'un au PQ d'Ouchy et l'autre à celui du Flon, afin de libérer les locaux pour accueillir provisoirement le groupe de prévention du bruit pendant les travaux effectués à l'Hôtel de police.

Le 1^{er} juillet, le PQ de la Palud a pris possession de ses nouveaux locaux sis aux Escaliers-du-Marché N° 2.

Enfin, le personnel de la structure administrative des PQ a notifié en 2003, 30 906 commandements de payer, soit une augmentation de 1 287 unités (+ 4,3 %) par rapport à 2002. Il a également traité 1 013 mandats préfectoraux, soit une augmentation de 243 unités (+ 31,5 %) par rapport à 2002.

GRUPE DE PREVENTION DU BRUIT (GPB)

	1990	2002	2003
Rapports techniques concernant le bruit (OPB-SIA)	80	53	52
Préavis (manifestations, musique, transformations)	*	227	312
Prévention du bruit sur les chantiers	*	4	7
Interventions dans les établissements publics et lors de manifestations (musique)	40	65	84
Interventions nocturnes	*	406	432
Véhicules convoqués à la station de la Blécherette	1 442	138	90

* Statistiques pas tenues

Durant l'année, le groupe de prévention du bruit a poursuivi le contrôle des établissements publics et s'est montré plus attentif dans celui des manifestations occasionnelles, en imposant des mesures strictes. Afin de veiller au respect de ces dernières, mentionnées dans les autorisations délivrées, il a été nécessaire de modifier les horaires de travail. Il en est résulté une augmentation des dénonciations pour divers motifs (fermeture tardive, non-respect des directives, musique bruyante, etc.).

UNITES SPECIALES (US)

Créée au début de 2002, afin de garantir la cohésion dans les interventions, la subdivision des unités spéciales est constituée par le groupe d'intervention (GI), la brigade canine et la cellule de négociation (CN), cette dernière, étant composée d'inspecteurs de la police judiciaire et rattachée administrativement à police-secours. Au fil des deux premières années d'activité, ces entités ont subi diverses restructurations, permettant une optimisation de leur fonctionnement. Cela étant, le fait qu'aucun accident ne soit à déplorer, atteste de la qualité du travail des spécialistes rattachés aux dites entités.

Groupe d'intervention (GI)

	2003
Opérations spécifiques GI	58
Personnes interpellées	75
Ouvertures forcées	24
Interventions en rappel	4
Collaboration avec la cellule de négociation	9
Négociations d'urgence par membres du GI	3

Brigade canine

	2003
Pistes effectuées	140
Quêtes d'objets (28 succès)	100
Quêtes d'hommes (5 succès)	100
Recherches de produits stupéfiants (126 succès)	313
Saisies de produits stupéfiants (en grammes) :	
– Haschisch	953
– Marijuana	5 166,4
– Héroïne	3,8
– Cocaïne	185,8
– Ecstasy	9
– Argent liquide (en francs)	1 305
Recherches d'explosifs	16
Défenses du maître	30
Succès opérationnels	188
Arrestations	102

Cellule de négociation (CN)

	2002	2003	Augmentation en %
Alarmes de la cellule	20	30	50
Interventions	10	14	40
Interventions avec GI	5	9	80
Interventions à caractère « psy »	314	370	18

OBJETS TROUVES

	1990	2000	2002	2003
Trouvailles	7 184	8 374	8 751	9 029
Trouvailles restituées	3 198	3 911	4 022	4 656
Personnes reçues	17 604	14 868	15 298	15 137

CIRCULATION

Véhicules immatriculés à Lausanne

	1990	2000	2002	2003
Automobiles légères	53 834	55 918	54 990	55 385
Automobiles lourdes	646	352	329	331
Motocyclettes	4 432	5 992	6 526	7 295
Cyclomoteurs	5 750	1 498	1 120	998

Accidents de la circulation

	1990	2000	2002	2003
Accidents de circulation (constats)	1 893	1 733	1 559	1 545
Personnes blessées	683	528	490	446
Personnes tuées	9	5	3	2
Fuites après accident	562	706	601	594
Piétons victimes, dont piétons enfants jusqu'à 15 ans	116	104	83	83
	36	28	24	23

Prévention routière dans les écoles

	1990	2000	2002	2003
Elèves instruits	12 891	15 065	17 321	13 800
Patrouilleurs scolaires enfants	49	—	—	—
Patrouilleurs scolaires adultes	15	18	20	20
Elèves instruits au jardin de circulation	3 033	3 483	3 390	3 705
Lettres-conseils relatives à la sécurité des piétons	—	—	1 096	801

Contrôle de la vitesse

	1990	2000	2002	2003
Nombre de contrôles	130	1 345	1 439	1 543
Véhicules enregistrés	45 859	485 011	514 768	599 170
Conducteurs dénoncés	4 418	41 592	42 792	50 120
Pourcentage des dénonciations	9,6	8,57	8,31	8,8

Contrôle à l'éthylomètre

	1990	2002	2003
Ivresses avec accident	174	177	162
Ivresses sans accident	301	137	256
Total des contrôles	475	314	418

Contrôle photographique du respect de la signalisation lumineuse

Installations fixes :	15
Nombre de caméras :	5

	1990	2000	2002	2003
Infractions relevées (feux)	8 011	9 564	9 573	8 787
Infractions relevées (vitesse)	*	2 368	6 262	7 815

* En fonction depuis septembre 2000

Contrôle du stationnement

	1990	2002	2003
Infractions enregistrées (circulation et parcage)	172 217	196 383	221 021
Infractions aux règles du stationnement	*	126 859	142 234
Parcage illicite sur les trottoirs :			
– bulletins d'amende d'ordre apposés	17 041	9 951	10 690
– évacuations forcées de véhicules	*	770	727

* Statistique non disponible

Encaissement des amendes d'ordre

	Fr.
– par le personnel du corps de police, pour un montant de:	317 546.—
– par versements postaux à la caisse communale, pour un montant de:	10 719 970.56
Total	11 037 516.56
Remboursements	15 880.65
Total net encaissé	11 021 635.91
	(2002 : 10 251 411.67)

Statistiques diverses

		1990	2000	2002	2003
– Suicides	hommes	22	20	20	14
	femmes	17	13	9	15
– Tentatives de suicide	hommes	15	9	13	16
	femmes	31	22	16	20
– Noyades	hommes	—	—	1	1
	femmes	2	2	—	1
– Morts accidentelles (circulation)	hommes	6	3	2	2
	femmes	3	2	1	—
	enfants	—	—	—	—
– Morts accidentelles (autres causes)	hommes	1	3	3	1
	femmes	—	1	1	—
– Meurtres (victimes)	hommes	1	2	3	—
	femmes	—	1	3	3
– Conduites à Cery à la suite d'une intervention de police		277	112	199	98
– Incendies volontaires		99	38	23	69

SERVICE DE LA CIRCULATION

Une étude de restructuration consistant à grouper les services de la circulation et des routes et voirie, afin de permettre des économies et de développer les synergies en matière de mobilité, d'aménagements urbains et d'infrastructures, a été conduite durant l'été au sein de la direction des travaux. Sur cette base, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 11 décembre, la création, dès le 1^{er} juillet 2004, d'un nouveau service des routes et de la mobilité.

Administration

Cette section a participé à la rédaction de divers préavis et réponses à des motions, pétitions, interpellations et questions, ainsi qu'au traitement de la correspondance. Elle a également mené à bien les opérations relatives à la gestion du personnel, à la comptabilité et à l'établissement du budget. Par ailleurs, les collaborateurs responsables ont assisté aux séances de groupes de coordination et d'études en relation avec la régulation du trafic et l'aménagement urbain.

Régulation du trafic

Les installations de signalisation lumineuse suivantes ont fait l'objet d'une intervention :

Installation entièrement rénovée :

- Carrefour N° 59 : avenue de Cour – avenue de la Harpe

Installations partiellement reprogrammées et chantiers :

- Carrefour N° 30 : avenue de Morges – avenue Recordon

- Carrefour N° 87 : avenue Aloys-Fauquez – avenue Parc de la Rouvraie – chemin de la Motte
- Quatre carrefours de la route de Berne
- Carrefour N° 26 : Riponne – Valentin
- Carrefour N° 25 : place du Tunnel
- Carrefour N° 69 : rue de Genève – rue de la Vigie
- Carrefour N° 50 : route d'Oron – chemin de la Feuillère

Nouvelle installation provisoire :

- Passage pour piétons N° 99 : place de l'Europe.

Trois projets de réaménagement de la circulation, dans les zones du giratoire de la Maladière, de la place de l'Europe et du plateau de la Sallaz, ont fait l'objet d'une modélisation informatique.

Le remplacement des ampoules à incandescence par des diodes lumineuses pour l'éclairage des boîtes à feux des carrefours s'est poursuivi, permettant d'abaisser la consommation électrique de plus de 37 % par rapport à 1995.

Enfin, le nombre d'interventions (environ 3 100), liées à l'entretien régulier et au dépannage des équipements, reste stable par rapport aux années précédentes.

S'agissant des volumes de trafic enregistrés sur les principaux axes de circulation par les postes permanents de comptage, ils se présentent comme suit :

Evolution des volumes enregistrés – Trafic journalier moyen du mois d'octobre :

	2001	2002	2003
Chauderon (passage inférieur)	5 300	7 400	7 500
Grand-Pont (Bel-Air)	—*	16 100	16 100
Rue Centrale	19 700	18 500	17 750
César-Roux – Tunnel	16 250	16 000	15 500
Avenue du Léman	19 500	19 400	19 250
Avenue des Figuiers	21 900	21 800	23 200
Avenue du Chablais	22 700	22 550	23 500
Route de Berne	26 050	26 200	25 800
Rhodanie - Maladière	19 950	19 650	18 850

* Suite à des pannes répétées du compteur, les données 2001 sont inutilisables.

L'augmentation de 5 300 (en 2001) à 7 500 véhicules journaliers sur le passage inférieur de Chauderon (compteur fédéral), provient du fait que, jusqu'en 2001, la voie en direction de l'avenue d'Echallens (réalisée en 1999) n'était pas prise en considération pour le comptage, ce qui est le cas depuis 2002.

Aménagements urbains

Cette section a participé à différentes études et réalisations durant l'année, dont un certain nombre liées à la construction du M2, comme les études de réaménagement des places de l'Ours et de la Sallaz. Le personnel du bureau technique a également fait partie de différents groupes de travail chargés, entre autres, de l'étude de la nouvelle ligne tl N° 18 sur la rue de Genève et du réaménagement du nœud routier Provence – Tivoli – Sévelin. Citons également l'étude et la mise en place de trois nouvelles zones 30, à savoir celles d'Entre-Bois, du Taulard, dans la zone foraine de Vernand-Dessous, et des Crêtes, dans le quartier de la Pontaise.

L'inventaire des passages pour piétons situés sur la partie urbaine de la commune (hors zones foraines) a permis d'en répertorier plus de 960, qui seront enregistrés dans une base de données, en vue d'une analyse détaillée. Enfin, relevons la création de deux nouveaux giratoires, l'un à l'intersection de l'avenue de Montoie avec l'avenue de Cour, et l'autre sur la rue St-Martin, au bas de la rue Cheneau-de-Bourg.

Au demeurant, en ce qui concerne les tâches et réalisations ayant tout particulièrement impliqué le délégué deux-roues, il convient de relever :

- l'animation du GDRL (groupe deux-roues légers de la Ville) ;
- la mise en place de plusieurs aménagements dans le centre-ville (Chauderon, Bel-Air, Tunnel) ;
- la préparation et la coordination de plusieurs activités liées à la promotion du vélo, lors de la journée du 22 septembre (stand de prêt de vélos à la place de l'Europe, parcours à vélo accompagnés) ;
- la représentation de la Ville de Lausanne au sein d'un groupe de travail piloté par les tl, visant à renforcer la complémentarité vélos – transports publics.

Enfin, à ceux évoqués ci-dessus, s'ajoutent les aménagements suivants :

- 16 nouveaux passages pour piétons ;
- 1 463 m de nouvelles bandes cyclables ;
- 4 nouveaux sas à vélos ;
- 55 m de voies bus mixtes ouvertes aux cyclistes ;
- 80 m de trottoir accessible aux cyclistes.

Ateliers de la signalisation routière

Le personnel des ateliers a participé, pour toutes les tâches relevant de ses activités, à la réalisation de différents projets :

- d'aménagements urbains* : création de zones 30, de passages pour piétons, de giratoires, de pistes cyclables, de sas pour vélos, de faux trottoirs, etc ;
- de régulation du trafic* : modification de la signalisation de divers carrefours ;
- de gestion du stationnement* : modification du régime du stationnement dans différents secteurs.

Par ailleurs, la réparation de la signalisation, à la suite d'accidents ou d'actes de vandalisme, ainsi que la réfection du marquage, à la suite de travaux exécutés sur les chaussées, occupent toujours une part importante du temps de travail.

Au reste, les collaborateurs concernés ont, comme cela ressort du tableau suivant indiquant les coûts de la main-d'œuvre, accompli de nombreux travaux pour d'autres services de la Ville.

	Main-d'œuvre Fr.
Administration générale et finances	22 455.—
Culture, sports, patrimoine	31 346.—
Sécurité publique	75 259.—
Enfance, jeunesse et éducation	1 377.—
Sécurité sociale et environnement	1 003.—
Travaux	5 242.—
Services industriels	2 417.—
Total	139 099.—

Enfin, il y a lieu de relever qu'un mandat a été attribué à un bureau d'architecture, afin d'étudier l'agrandissement des ateliers et magasins de la Ville, dans le but d'y transférer les ateliers de la signalisation routière, situés à la rue de la Borde, qui ne respectent plus les normes en vigueur.

Gestion du stationnement

Le service a assuré la gestion de l'ensemble des places de stationnement situées sur le domaine public (balisage, mise en place, déplacement ou réparation de la signalisation verticale, installation, déplacement ou remise en état des horodateurs ou parcomètres). Dans ce cadre, il a procédé aux adaptations nécessaires, lors de la réalisation de projets d'aménagements urbains, ainsi que pour répondre aux demandes des usagers en la matière.

Cela étant, il convient de rappeler qu'une hausse des tarifs du stationnement, avec entrée en vigueur en 2004, a été décidée en fin d'année.

Au reste, un rapport-préavis relatif, notamment à la problématique du stationnement nocturne, à l'extension des zones « macarons », ainsi qu'au remplacement des portables, dont sont équipés les préposés au contrôle du stationnement, sera prochainement présenté au Conseil communal.

Places de parc disponibles sur le domaine public

	2001	2002	2003
Places sur chaussée (sans deux-roues avec cases jaunes)	22 183	22 090	22 090
Cases pour deux-roues	6 205	6 218	6 236

Places de parc selon la catégorie

	2001	2002	2003
Places payantes	5 024	5 017	4 947
dont accessibles aux détenteurs du « macaron » L	586	602	602
Places P+R	1 199	1 199	1 199
Places jaunes (livreurs, police, etc.)	556	547	550
Places en zone bleue « macarons »	7 703	7 729	7 729
Places en zone bleue	387	283	283
Places en zone rouge	428	—	—
Places en zone blanche à durée limitée	296	735	735
Places en zone blanche	6 590	6 600	6 556

Le nombre de zones « macarons » n'a pas évolué en 2003. Toutefois, pour répondre aux nombreuses demandes d'habitants réclamant l'introduction de ce système dans leur quartier, le service a entrepris les démarches administratives et légales nécessaires pour mettre en place une nouvelle zone « macarons » dans le quartier Fauquez – Pavement – Rouvraie.

Répartition, selon les zones, des « macarons » vendus

Zones	Places publiques 2003	Places « macarons » 2003	« Macarons » vendus en 2002	« Macarons » vendus en 2003
A	1 932	1 550	1 559	1 494
B	1 105	883	783	691
C	1 967	1 515	1 465	1 338
D	931	912	591	581
E	959	770	638	572
F	1 008	770	698	683
G	681	621	505	525
H	806	708	615	562
L	1 791	602	936	924
Total	11 180	8 331	7 850*	7 370**

* y compris les autorisations spéciales annuelles R1 pour le P+R de Vennes (51 en 2000, 55 en 2001 et 60 en 2002)

** les autorisations spéciales annuelles R1 pour le P+R de Vennes ont été supprimées dès janvier 2003.

En ce qui concerne les parkings-relais (P+R), leur fréquentation a continué d'augmenter, selon la tendance amorcée depuis leur mise en service. En moyenne, pour l'ensemble des places offertes aux usagers, la fréquentation 2003 a été de 73 %. Avec un taux d'occupation moyen de 88 % environ et souvent complets à partir de 08h.30 déjà, les P+R de Provence et d'Ouchy sont les plus utilisés. Les P+R de Vennes et de Valmont ont vu leur fréquentation moyenne progresser fortement pour atteindre respectivement 68 % et 67 % contre 59 % et 55 % en 2002.

Seul le parking du vélodrome a enregistré une baisse de sa fréquentation moyenne, celle-ci passant de 55 % en 2002 à seulement 50 % en 2003. Cette diminution est très certainement liée à la mauvaise accessibilité de ce parking aux heures de pointe, où le trafic se trouve très fortement ralenti dans le secteur de la Blécherette.

Par rapport à 2002, les ventes d'abonnements sur les P+R ont progressé de 6 % pour les abonnements mensuels (11 838 abonnements délivrés) et de 12 % pour les cartes journalières (61 052 cartes vendues). Le montant encaissé sur les cinq parkings-relais représente 1 252 777 francs, dont 1 004 161 francs ont été reversés aux tl.

Enfin, la construction du P+R de la Tuilière a pris du retard pour des raisons administratives et son ouverture a été reportée au début de l'été 2004.

SERVICE DE SECOURS ET D'INCENDIE

CORPS DE SAPEURS-POMPIERS

Au nombre de 2 723, les interventions sont en augmentation de 94 par rapport à l'an dernier.

L'année sous revue a été marquée, dès le 21 avril, par les travaux de préparation, pour les officiers EM du Corps professionnel, à l'engagement en faveur du Sommet d'Évian (G8).

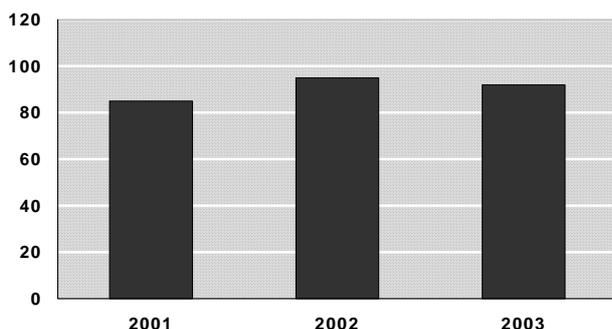
Le 12 juillet, s'est déroulée à la caserne de la Vigie la manifestation des 50 ans de la construction du bâtiment principal. Cette manifestation a été marquée par l'inauguration, sous l'arche N° 2 du pont Chauderon, de l'une des grilles des trois portails de même type, qui fermaient le local, situé sous l'Hôtel de Ville, qui abritait, de 1907 à 1953, les engins du poste permanent.

Sur les 54 interventions effectuées sur les routes nationales (AR), relevons que 3 d'entre elles se sont déroulées dans des tunnels.

Effectif (au 31 décembre)

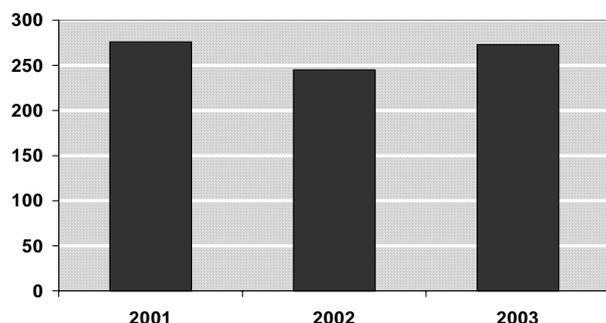
	2002	2003
– Organe de commandement	28,535	29,985
– Poste permanent (PP)	95	92
– Corps de sapeurs-pompiers	245	273
– Unité musicale	51	44
– Jeunes sapeurs-pompiers	26	26
Total	445,535	464,985

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels



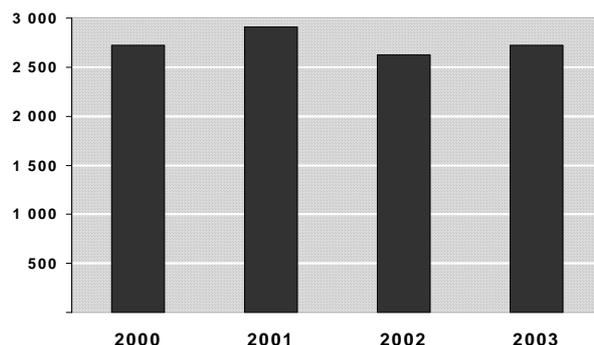
L'effectif des sapeurs-pompiers professionnels arrêté par la Municipalité selon le plan des postes est de 98 unités.

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers non professionnels (sans les of attachés à l'EM, les membres de l'unité musicale et les jeunes sapeurs-pompiers)



Rappelons, en ce qui concerne le corps non professionnel, que la Municipalité a arrêté l'effectif à 300 unités (plus ou moins 20 unités).

Interventions



Effectuées à raison de 71,3 % sur le territoire lausannois, les interventions se répartissent comme il suit :

	2002	2003
<i>Feux sur le territoire lausannois:</i>		
• Feux importants	3	5
• Feux	232	244
dont:		
– feux avec sauvetage de personnes et/ou d'animaux	8	7
– feux de cheminée	1	6
– feux de broussailles/champs/étrouables	7	23
– feux de forêts	1	1
– feux de véhicules	47	49
– feux de bateaux	—	2
• Préventions de feux	11	25
• Explosions	—	3
• Refoulements de fumée	34	45
• Fuites/émanations de gaz	66	65
• Engagements de l'aérateur à fourrage	—	—
• Exercices d'alarmes	7	14
• Engagements de la caméra thermique	—	—
• Eclairages de zone	—	1
<i>Feux dans le rayon du Centre de renfort:</i>		
• Feux importants	18	15
• Feux	79	51
dont:		
– feux avec sauvetage de personnes et/ou d'animaux	3	6
– feux de cheminée	5	4
– feux de broussailles/champs/étrouables	2	7
– feux de forêts	1	2
– feux de véhicules	29	25
– feux de bateaux	1	—
• Préventions de feux	5	7
• Explosions	—	—
• Refoulements de fumée	4	5
• Fuites/émanations de gaz	4	8
• Engagements de l'aérateur à fourrage	—	—
• Exercices d'alarmes	6	5
• Engagements de la caméra thermique	7	12
• Eclairages de zone	—	1
<i>Alarmes automatiques sur le territoire lausannois:</i>		
• Déclenchements d'installations de détection	517	486
• Déclenchements d'installations d'extinction	16	16
• Déclenchements par boutons-poussoirs	56	57
<i>Alarmes automatiques dans le rayon du Centre de renfort:</i>		
• Déclenchements d'installations de détection	118	71
• Déclenchements d'installations d'extinction	15	3
• Déclenchements par boutons-poussoirs	14	7
<i>Alarmes fallacieuses pour du feu:</i>		
• Sur le territoire lausannois	3	—
• Dans le rayon du Centre de renfort	1	1
<i>Eléments naturels:</i>		
• Inondations suite à des orages	14	59

• Préventions de chutes de matériaux	6	87
• Interventions diverses	2	3
<i>Interventions hors du territoire suisse</i>		
• Feux de tunnels	—	—
Total des interventions pour le SDIS	1 343	1 428

Interventions techniques et de sauvetage:

• Inondations	282	286
• Ascenseurs bloqués	132	126
• Sauvetages de personnes	39	44
• Transports d'organes	31	31
• Transports urgents de médecins SMUR	6	8
• Tente NACA 7 (décès sur la voie publique)	5	13
• Appui au groupe sanitaire	65	77
• Sauvetages d'animaux	49	40
• Essaims d'abeilles	5	—
• Préventions de chutes de matériaux	25	26
• Interventions avec le matériel pionnier	33	48
• Eclairages de zone	8	8

Accidents de la circulation:

• Désincarcérations de personnes	60	52
• Préventions de désincarcérations	3	1
• Exercices de désincarcérations	6	11

Dépannages/évacuations de véhicules:

• Poids lourds	9	4
• Véhicules légers	179	170
• Remorques	1	—

Produits dangereux:

• Accidents avec produits dangereux	26	12
• Pollutions	60	58
• Fuites d'hydrocarbures sur la chaussée	183	195
• Préventions de pollution	9	6
• Débordements de citernes	2	3
• Exercices	2	3

Interventions diverses:

• Ouvertures de portes	23	13
• Divers	43	60
• Alarmes fallacieuses	—	—

Total des interventions	2 629	2 723
--------------------------------	--------------	--------------

Répartition géographique des interventions

	2002	2003
Sur le territoire de la commune de Lausanne	2 041	2 184
Sur le territoire d'autres communes (CR Feu)	588	539

Gros feux ou interventions importantes :

Mise sur pied du corps non professionnel

La mise sur pied des officiers, sous-officiers et sapeurs des unités de ville a été nécessaire à 10 reprises.

21 avril	Feu de combles à la rue Beau-Séjour 12 à 16
29 mai	Renfort du PP dans le cadre du G8
30 mai	Renfort du PP dans le cadre du G8
31 mai	Renfort du PP dans le cadre du G8
1 ^{er} juin	Renfort du PP dans le cadre du G8
1 ^{er} juin	Renfort du corps de police suite à des menaces contre divers établissements lausannois
2 juin	Renfort du PP dans le cadre du G8
9 août	Feu de dépôt à rue de la Borde 7
17 août	Renfort lors d'inondations
29 août	Renfort lors d'inondations

Les unités spécialisées ont été mises sur pied à 17 reprises.

Groupe d'intervention sanitaire (GIS)

18 février	Feu de caves à Villeneuve
29 mai	Renfort du poste médical mobile – Manifestations G8
1 ^{er} juin	Renfort du poste médical mobile – Manifestations G8

24 novembre Feu d'habitation à Oron-la-Ville

En sus de ces interventions, le GIS a encore été engagé à 8 reprises.

Section technique

9 juin	Feu de dépôt à rue de la Borde à Lausanne
23 juin	Feu d'habitation à rue de la Borde à Lausanne
2 juillet	Relevage d'un camion à Puidoux
27 novembre	Feu de ferme à Villars-le-Terroir
4 décembre	Accident de la circulation sur la route de Berne à Epalinges

Mis à part ces interventions, la section technique a été engagée à 3 reprises pour des missions particulières, à savoir pour assurer l'éclairage, outre de la zone rouge de Bellerive pendant le G8, de la manifestation de dissolution du Corps de campagne I et de la manifestation d'assermentation des aspirants de la Police cantonale.

Unités foraines

Le personnel des unités foraines (section motopompe) de Montheron, Vernand et Vers-chez-les-Blanc a été mis sur pied à 32 reprises.

Centre de renfort

230 interventions ont été effectuées dans le cadre du CR. Parmi elles, 148 concernaient des feux, 74 des déclenchements d'installations automatiques de détection ou d'extinction et 8 des alarmes fallacieuses ou des déclenchements de boutons-poussoirs.

Interventions sur les routes nationales

Répartition des interventions

	2002	2003
Feux de talus et autres	—	1
Feux de véhicules	15	17
Désincarcérations	18	6
Préventions de désincarcérations à la suite d'accidents dans les tunnels	2	1
Fuites d'hydrocarbure	20	16
Pollutions	4	3
Fuites de matières dangereuses	—	—
Autres	1	10
Fausses alarmes	—	—
Total	60	54

Lors d'accidents dans les tunnels, le corps de sapeurs-pompier professionnels intervient automatiquement.

Visites de la caserne

La caserne a reçu la visite de 1 110 personnes, dont 165 enfants titulaires de passeports-vacances.

Manifestations internationales – Plans ORCA et DIAM

De fin décembre 2002 à fin mai 2003, le service de secours et d'incendie (SSI) a consacré une grande part de ses efforts à la préparation et au contrôle des dossiers d'engagement des plans ORCA et DIAM et à la planification de l'engagement du corps professionnel, du corps non professionnel, du groupe d'intervention sanitaire, ainsi que des professionnels et miliciens de l'office de la sécurité civile dans le cadre du Sommet d'Evian.

Du 27 mai au 4 juin, les membres du corps professionnel engagés ont accompli ensemble l'équivalent de 913 journées de travail et ceux du corps non professionnel l'équivalent de 582 journées de travail. Durant cette période, le corps professionnel a effectué 35 interventions.

L'ensemble des frais occasionnés au SSI par cet événement de portée internationale a été remboursé par l'Etat de Vaud.

POSTE PERMANENT

Matériel et équipement

Dans le courant de l'année, il a été procédé, pour le poste permanent comme pour le corps de sapeurs-pompiers non professionnels, au remplacement du matériel usagé, défectueux ou vétuste. Les acquisitions effectuées ont, en grande partie, été prises en charge par la division de défense contre l'incendie et de secours (DDIS) de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Véhicules

Le parc du SSI se compose de 98 véhicules et engins motorisés.

Dans le cadre des autorisations d'achats, le Conseil communal a accordé les crédits nécessaires pour remplacer deux véhicules de service.

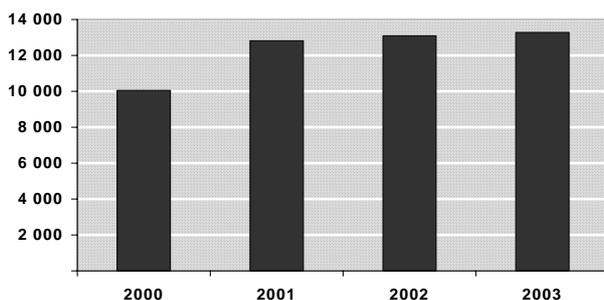
L'ECA, quant à lui, a remis en prêt un véhicule tonne-pompe d'une capacité de 3 000 litres d'eau, en remplacement de la tonne-pompe Losa 21.

Le véhicule de transport de barrages Rhône/Rhin, propriété du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), mis en service en 1982, a été remplacé à la fin de l'année par un véhicule similaire.

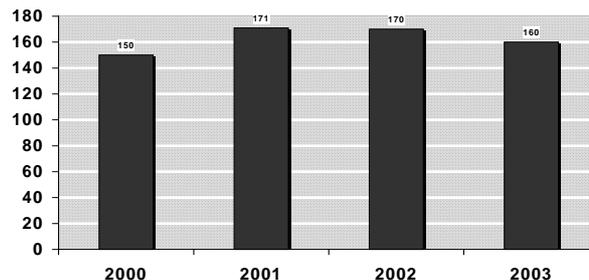
Formation

La formation permanente s'est poursuivie, représentant 13 280 heures de cours, soit 160 heures environ par personne.

Heures d'instruction de l'ensemble du personnel



Heures d'instruction par personne



Comme ces années dernières, l'instruction, sous forme de recyclage annuel en section, a été maintenue.

Centrale d'alarmes et d'engagement

La collaboration se poursuit entre les différents acteurs de la chaîne des secours. Le centre de traitement des alarmes de l'ECA (CTA), la centrale de la Police municipale de Lausanne, le centre d'engagement et de transmissions de la Police cantonale (CET) et la centrale 144 sont des partenaires avec lesquels les contacts demeurent soutenus. La commission intercentrale se réunit régulièrement, afin d'aplanir les divers problèmes et d'améliorer les relations entre ces instances opérationnelles.

Au niveau de l'aménagement des locaux de la centrale, un effort particulier a été consenti pour rendre opérationnelle la nouvelle salle de conduite en cas d'événements majeurs ; elle a d'ailleurs rendu ses premiers services lors du G8 et des gros orages de l'été.

Afin d'améliorer le système d'aide à l'engagement (SAE), un important travail a été effectué en collaboration avec les opérateurs du CTA en mettant sur informatique les plans d'intervention des bâtiments élevés.

Pour mieux gérer la sortie des véhicules du SSI, des modifications ont été apportées au système interne de gestion des alarmes (OCTUOR) et des travaux sont actuellement en cours sur la rue de la Vigie, la route de Genève et le carrefour de Chauderon-sud, en vue d'améliorer la fluidité du trafic et d'assurer une meilleure pénétration desdits véhicules sur ces axes. Une interconnexion a été établie entre les systèmes de gestion de la signalisation lumineuse, de gestion des alarmes internes et de déclenchement d'ouverture des portes du garage.

Des caméras de la nouvelle génération, permettant une meilleure vision nocturne, ont été mises en place, afin de mieux contrôler le trafic sur la rue de la Vigie et la route de Genève. De plus, toutes les caméras de surveillance sont désormais reliées à un enregistreur numérique, afin d'améliorer la lutte contre les vols et les actes de vandalisme.

CORPS DE SAPEURS-POMPIERS NON PROFESSIONNELS

L'état-major du corps non professionnel a tenu plus de 16 séances au cours desquelles il a, entre autres, été admis de proposer à la Municipalité :

- d'imposer le recrutement à la classe d'âge de 22 ans conformément au règlement sur le service de secours et d'incendie (RSSI);

- de limiter l'effectif recruté à 70 unités;
- de poursuivre, en particulier pour ce qui est de la section foraine de Vernand, les négociations avec les communes voisines concernant la collaboration entre leurs corps respectifs de sapeurs-pompiers et les sections foraines du corps lausannois.

Recrutement

Le recrutement s'est déroulé les 11, 12 et 13 février, dates pour lesquelles 922 personnes nées en 1981 ont été invitées à s'annoncer.

Sur 73 personnes convoquées et retenues, 57 seulement, ainsi qu'un jeune sapeur-pompier se sont présentés au premier exercice.

Au 31 décembre, 28 personnes ont été transférées dans les différentes unités du corps.

Formation

Officiers et sous-officiers

La mise à niveau des connaissances des cadres s'est poursuivie en collaboration avec le responsable de la formation de la DDIS.

Jeunes sapeurs-pompiers

Ce détachement a effectué plusieurs démonstrations sur le plan lausannois, notamment et en particulier lors de la manifestation commémorant les 50 ans de la caserne de la Vigie.

Unité musicale (Avant-Garde et Union instrumentale)

Cette unité a accompli son programme d'instruction au cours de dix répétitions en soirée et a assuré six services commandés par l'état-major du corps.

Cours spéciaux – Protection respiratoire

L'effectif des porteurs d'appareil respiratoire est de 51 personnes (dont 5 instructeurs), soit une augmentation de 9 unités par rapport à l'an dernier.

Les porteurs d'appareil respiratoire ont effectué 6 exercices, soit 19h.30 d'instruction.

Groupe d'appui WELAB

Trois exercices, portant surtout sur l'engagement des moyens équipant ce groupe, composé de 55 unités, ont été organisés durant l'année.

Services de garde dans les lieux de spectacles

	2002	2003
Services assurés	113	113
Effectif mis sur pied pour assurer ces services (officiers, sous-officiers et sapeurs)	554	499

Il convient de relever que ces chiffres ne comprennent pas les services organisés pour assurer la sécurité de manifestations telles que la Fête des écoles, la Fête à Lausanne, le Triathlon, le Lausanne Marathon, etc.

Dans le cadre du Comptoir suisse, le personnel du corps a assuré la défense contre l'incendie durant 14 jours, 24 heures sur 24.

POLICE DU FEU

410 nouveaux dossiers de construction ou de transformation ont été traités.

La campagne d'évaluation de la sécurité dans les établissements scolaires de la commune de Lausanne, commencée au milieu de 2002, s'est terminée en septembre.

SERVICE DE RAMONAGE

L'activité des maîtres ramoneurs sur le territoire lausannois ne suscite aucune remarque particulière.

SAUVETAGE D'OUCHY

Durant l'année, le sauvetage d'Ouchy a été alarmé par le SSI à 48 reprises (2002 : 28) pour des recherches de personnes, de bateaux ou de planches à voile en difficulté. Il a accompli 63 services de garde et, en particulier, porté assistance à 194 personnes.

Enfin, du 31 mai dès 22h.00 au 3 juin à 14h.00, sur demande de la Police cantonale, une équipe d'intervention a été présente 24h/24 à Ouchy, afin d'assurer des missions de surveillance et/ou de sauvetage pendant la manifestation du G8.

GROUPE SANITAIRE

	2000	2001	2002	2003
Nombre d'interventions	6 315	6 635	6 602	7 014
Nombre de personnes transportées	4 811	5 235	5 212	5 451
Nombre d'interventions sans transport	1 504	1 400	1 390	1 563
Nombre de missions SMUR	2 182	2 608	2 767	2 949
Nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny	—	1 407	1 496	1 480
Nombre d'interventions de l'antenne de Mézières	—	534	542	544

Alors que les années 2001 et 2002 donnaient l'impression d'une certaine stabilité du nombre et de la typologie des interventions, 2003 a connu une augmentation de 6,2 % des missions d'Urgences santé. Relevons à ce propos que la mise en œuvre, en fonction des effectifs disponibles, d'une 4^e équipe de jour en semaine et d'une 3^e équipe de nuit durant les week-ends, a permis d'offrir une meilleure réponse à la demande croissante en matière d'urgences. Une progression de 5 % par année est en effet relevée dans les pays occidentaux, sans qu'une cause particulière soit à rechercher. Le nombre d'interventions des antennes de Bussigny et de Mézières demeure, quant à lui, stable. Cette année a été marquée par le déroulement du G8, qui a nécessité un très lourd engagement personnel des collaborateurs du Groupe sanitaire/SMUR dans le cadre du dispositif sanitaire mis en place à cette occasion. Sur le plan des événements graves, cette unité a été fortement mise à contribution lors des accidents du Grand-Pont, le 8 juillet, et du bus t1 à Epalinges, le 4 décembre. Au chapitre financier, le Service de la santé publique a admis la prise en charge, dès le 1^{er} janvier, de l'amortissement d'une ambulance supplémentaire, ce qui porte à 5 le nombre de véhicules subventionnés par l'Etat.

Effectif

	2002	2003
Cadres	2	2
Ambulanciers diplômés I	7	7
Ambulanciers diplômés II	24	24
Techniciens-ambulanciers	6	7
Total	39	40

OFFICE DE LA SECURITE CIVILE

Organisation de l'office

L'office de la sécurité civile (OSC) a été réorganisé, afin de mieux répondre aux différents besoins. Il comprend désormais trois subdivisions, à savoir une section « Engagement », s'occupant de la mise sur pied des formations, ainsi que de la gestion et des contrôles des cours, une section « Infrastructures », en charge des constructions, des abris et du matériel et une section « Logistique », dont la mission est de gérer le centre de formation de La Rama.

Personnel professionnel

Suite au départ à la retraite du chef de l'OSC en juin et à diverses mutations, l'effectif du personnel se monte, au 31 décembre, à 29 postes de travail représentant 27,7 EPT. Par ailleurs, un poste d'instructeur vacant sera repourvu dans le premier trimestre 2004.

Mise en place de la protection de la population XXI

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2004, de la nouvelle loi sur la protection de la population et la protection civile, a modifié la durée de l'obligation de servir. 4 500 astreints des classes d'âges 1963 et antérieures ont donc quitté en bloc les rangs de la PCi lausannoise. Relevons que seuls 300 d'entre eux étaient actifs dans les FAR (éléments d'intervention dans les 6 heures) et quelques autres dans les FIR (éléments d'intervention dans l'heure).

Effectifs réglementaires au 31 décembre 2003

Selon les nouvelles structures, l'effectif de l'ORPC de Lausanne-Ville s'élève, dès le 1^{er} janvier 2004, à 1 502 personnes, contre 1 456 en 2003. Toutefois, suite à l'abaissement de la durée de l'obligation de servir, quelque 1 000 astreints seulement composeront les rangs de la PCi durant les premières années de mise en œuvre du nouveau régime.

Tableau récapitulatif des effectifs FIR/FAR

Module	Effectif réglementaire	Effectifs réels
Formations FIR	281	145
Formations FAR	1 175	844
Total	1 456	989

Rapports d'incorporation

16 rapports d'incorporation, précédés d'un cours préparatoire, ont permis d'informer et d'incorporer les personnes nouvellement astreintes à servir ; 13 se sont déroulés au printemps, 3 de rattrapage en automne. Ils seront

désormais remplacés par le recrutement commun Armée/PCi selon la procédure de la loi sur la protection de la population et la protection civile.

Récapitulatif des jours de service de l'OSC

Cours effectués dans le cadre communal

Désignation	Nombre de cours	Personnel formé	Jours de service
R incorporation	16	325	440
Cours préparatoires, cours de répétition, ORPC	113		3 334
Engagement « Colibri » (G8)	3		1 249
Total		325	5 023

Cours de formation au Service de la sécurité civile et militaire

Cours d'introduction	Durée (jours)	Nombre de participants	Jours de service
Renseignement	4	32	128
Transmission	4	25	100
Responsable de protection	4	73	292
Sauvetage	4	57	228
Sanitaire	4	20	80
Protection atomique et chimique (nouveau matériel)	1	9	9
Total		216	837

Ecoles de formation	Durée (jours)	Nombre de participants	Jours de service
Collab EM	10	6	60
Assistance	10	7	70
Appui	10	4	40
Total		17	170

Cours de cadres	Durée (jours)	Nombre de participants	Jours de service
Renseignement	4	4	16
Spécialistes protection des biens culturels	3	3	9
Comptables	4	10	40
Assistance	3	10	30
Transports	4	11	44
Préposés aux constructions	5	10	50
Appui	5	4	20
Sauvetage	5	7	35
Total		59	244

Cours de formation au Centre fédéral d'instruction (OFPP) de Schwarzenburg

Cours de cadres	Durée (jours)	Nombre de participants	Jours de service
Commandant PCi	10	2	20
Perfectionnement pour spécialiste en radioprotection	3	1	3
Perfectionnement pour membre d'un organe de conduite	3	2	6
Perfectionnement pour centraliste	1	7	7
Total		12	36
Total général		629	6 310

Au total, comme le démontre le tableau ci-dessus, 6 310 jours de service ont été effectués par les membres de l'ORPC aux échelons communal, cantonal et fédéral.

Equipement des astreints

293 personnes ont été équipées. 262 astreints ont restitué leur équipement. Au 31 décembre, 794 personnes disposent d'un équipement personnel.

Matériel

1 056 nouvelles tenues 2000, composées d'un pantalon, d'une veste, d'une ceinture, d'un T-shirt et d'une casquette, ont été remises cette année.

Location ou prêt

Durant l'année, la section « Infrastructures » a loué les constructions à 22 reprises à des sociétés, pour des occupations de plus ou moins courte durée, représentant globalement 5 380 nuitées.

A 34 reprises, du matériel a été loué ou prêté à différentes organisations.

Contrôle périodique des abris

Les premiers cours destinés aux contrôleurs d'abris se sont déroulés en décembre. 274 abris ont été visités. Les premiers résultats sont les suivants :

		%
Abris visités	274	
Abris en ordre	96	35,0
Abris présentant des défauts mineurs	31	11,3
Abris présentant des défauts importants	29	10,6
Abris présentant des défauts graves	37	13,5
Abris non contrôlés (absences, clés de caves non remises, etc.)	81	29,6

Pager – Alarmes téléphoniques

Au 31 décembre, 159 personnes sont au bénéfice d'un pager et 626 sont raccordées aux alarmes téléphoniques.

Toutes les modifications (nouveaux raccordements, suppressions de raccordements et autres changements) sont transmises à la Centrale de traitement des alarmes (CTA) à Pully, par l'intermédiaire du service de secours et d'incendie (SSI).

Centre de formation, logistique

Location – Occupation

Le nombre de journées d'occupation a augmenté de 57,4 % (7 042 en 2002 contre 11 085 en 2003), comme le démontre le tableau ci-dessous, ce qui, il convient de le relever, constitue un maximum par rapport aux infrastructures existantes.

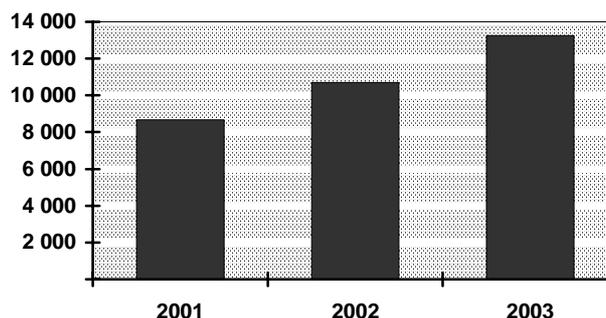
Locataires	2002	2003
OSC	1 878	3 109
ASTAG	1 431	1 180
SSI / PP	1 103	1 711
CESU	—	423
CHUV GEFOCA	239	286
CHUV	115	115
Premiers secours	55	133
Centre forestier	310	385
ECA	269	531
Police municipale	517	889
Divers	1 125	2 323
Total	7 042	11 085

Repas

Le nombre de repas servis au centre de formation, qui a progressé de 24 % (10 698 en 2002 contre 13 261 en 2003), se répartit de la façon suivante :

Personnel de La Rama	2 176
OSC	3 109
SSI / PP	1 711
Locataires divers	6 265

Cette augmentation est principalement due aux journées de service de l'OSC, avec 1 300 repas, et aux cours du Centre de formation forestière, avec 530 repas, du Corps de police, avec 370 repas et du Centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU), avec 400 repas.



Nuitées

Le cantonnement de La Rama (STPA) a enregistré cette année 1 075 nuitées pour le compte de l'armée et 349 pour le compte de divers autres locataires.

Bâtiments

Au niveau de l'entretien des immeubles, ont été réalisés cette année :

- la réfection, pour remédier à des infiltrations d'eau, de l'isolation périphérique des appartements de service
- la rénovation, à la suite des dégâts provoqués par des fouines, des plafonds des bureaux
- le remplacement des stores des bureaux et des appartements

- la rénovation des sols des bureaux
- divers travaux de peinture dans les bureaux et salles de classe.

Maison du feu

Figurant, en partie, au plan des investissements pour les années 2004 et 2005, la construction d'une nouvelle maison du feu devrait pouvoir débuter très prochainement. Son coût sera entièrement couvert par la restitution d'un montant de 2 317 800 francs, prélevé par le Service de la sécurité civile et militaire sur la part lausannoise du Fonds des communes en faveur des organisations de protection civile. Composé de modules permettant la simulation de différents types de feu, le nouvel équipement s'inscrit dans le cadre d'une amélioration de la formation.

OSC – Objectifs 2004

Relevons enfin qu'avec l'entrée en vigueur de la loi du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et la protection civile, il conviendra de s'attacher à poursuivre les objectifs suivants :

- maîtriser, au niveau du personnel de l'OSC, les nouvelles structures (prot pop XXI)
- rôder les cours de répétition, selon les nouvelles directives (prot pop XXI)
- compléter les effectifs des formations FIR
- recruter les cadres
- remettre le nouvel équipement à l'ensemble des formations FIR/FAR

- poursuivre le contrôle périodique des abris.

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES OFFICELLES

Réception des familles

En 2003, les funérailles se répartissent comme il suit : 84,05 % donnent lieu à une incinération et 14,95 % débouchent sur une inhumation, contre, respectivement, 83,88 et 16,12 %, l'année précédente, 80,85 % et 19,15 % en 2001.

Menuiserie

Le personnel de la menuiserie a collaboré à l'accomplissement des tâches de l'unité responsable de la fourniture des prestations funéraires pour un total de 791 heures, contre 897 heures en 2002.

Prestations funéraires

Les véhicules du service ont parcouru 90 618 km, contre 68 729 km l'année précédente. Cette différence est due principalement à l'augmentation des transports de corps à destination de l'étranger.